



ENSEMBLE

TOUT EST POSSIBLE !

► ► ENSEMBLE ! ► ►

Pour une commune Attractive et Dynamique
MONTIGNY – LANDELIES
Programme 2024 - 2030

► ► Table des matières ► ►

1. UNE COMMUNE PLUS SÛRE	4
A. Développer les Partenariats Locaux de Prévention (PLP)	4
B. Garantir la sécurité routière et de tous les usagers	5
C. Sécuriser les endroits stratégiques avec des caméras de surveillance	8
2. UNE COMMUNE BELLE ET PROPRE.....	10
3. UNE COMMUNE ENGAGÉE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE BIEN-ETRE	13
A. Développer un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)	13
B. Améliorer l'efficacité énergétique de notre commune.....	15
C. Garantir une Alimentation de Qualité	17
D. Lutter contre les pollutions (air, eau, lumière...) pour préserver la santé de tous les êtres vivants	19
E. S'assurer de la présence de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	21
F. Lancer une Semaine de la Santé (autour du thème de l'alimentation et du sport).....	23
4. UNE COMMUNE ENTREPRENANTE	26
A. Diversifier l'offre de logements	26
B. Développer l'activité commerciale de proximité	28
5. UNE COMMUNE CULTURELLE ET EDUCATIVE	31
A. Élargir l'offre culturelle et mettre en avant notre patrimoine	31
B. Soutien à la petite Enfance et aux familles	33
C. Enseignement : Garantir le « Top-Niveau » pour tous	35
D. Intégrer la dynamique de nos jeunes	37
6. UNE COMMUNE SOLIDAIRE	40
A. Encourager les activités intergénérationnelles et associatives.....	40
B. Constituer un réseau de voisins bienveillants	42
C. Soutenir les systèmes d'échanges locaux.....	43
D. Organiser une donnerie permanente.....	45
E. Soutenir le tissu social actif dans la solidarité	46

F. Soutenir les associations et clubs sportifs sur des bases sociales, environnementales et éducatives	47
G. Déployer les actions du plan de cohésion sociale et lancer une enquête des Besoins.....	48
H. Mieux connaître les Montagnards et les Landelins anciens et actuels	50
I. Intégrer le Service Citoyen.....	51
7. UNE COMMUNE PRONANT LA MOBILITE DOUCE	52
A. Promouvoir et relier les sentiers de notre Commune.....	52
B. Promouvoir le vélo comme moyen de transport écologique.....	55
C. Inventer de nouveaux modes de transport.....	56
8. UNE COMMUNE PLUS PARTICIPATIVE	58
A. Faire un état des lieux et créer les conditions d’une véritable participation..	59
B. Évaluer les commissions consultatives.....	59
C. Faire fonctionner l’interpellation citoyenne et le budget participatif	61
D. Mettre en œuvre des panels citoyens.....	62
E. Revitaliser la vie de quartier	63
9. UNE COMMUNE QUI COMMUNIQUE MIEUX	64
A. Réorganiser la communication	64
B. Les bases communes	65
C. Expliquer le fonctionnement de la Commune.....	65
D. Promouvoir les activités de la Commune	66

► INTRO : UNE COMMUNE ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE

Notre Commune, c'est une belle maison avec un grand jardin. Elle attire le regard, elle fait envie.

Les Montagnards et les Landelins devaient en être très fiers jadis quand ils affichaient ce slogan : « Il fait bon vivre à Montigny ». Ils soulignaient l'agrément du cadre de vie, l'esprit de village qui y régnait, l'efficacité des services communaux.

Est-ce toujours le cas ? Notre commune garde de très bons atouts, mais a besoin d'un sérieux coup de jeune pour rester attractive.

On ne parle pas seulement d'un simple lifting pour rafraîchir la façade. Rendre la Commune plus attractive, c'est agir pour que chaque habitant puisse témoigner que oui, il fait bon vivre à Montigny. Et cela passe par de nouvelles offres adaptées aux nouveaux besoins de nos concitoyens ainsi que par le renforcement du vivre-ensemble.

Les attentes élémentaires – vivre dans une Commune sûre et bien entretenue, sensible au bien-être de toutes et tous – sont développées dans les chapitres suivants.

Nous retenons dans ce préambule les propositions qui visent à rendre notre Commune plus attrayante, plus dynamique, plus ambitieuse :

- *Pour ceux qui y habitent*
- *Pour ceux qui ont envie de s'y installer*
- *Pour ceux qui s'y arrêtent*



Vivre en sécurité est un droit. Assurer la sécurité est un devoir.

Qu'en est-il dans notre commune ? Si Montigny est globalement épargnée par la violence et les agressions, elle est minée par un fléau : les cambriolages. Pour l'année 2022, avec 271 faits recensés pour 10 000 habitants, nous avons proportionnellement le taux le plus élevé de tout le pays !

Il n'y a pas que les vols dans les maisons qui posent des problèmes. Montigny n'échappe pas au risque d'insécurité routière ni aux incivilités (comme les dépôts sauvages).

A. DÉVELOPPER LES PARTENARIATS LOCAUX DE PRÉVENTION (PLP)

Renforcer la sécurité en développant les Partenariats Locaux de Prévention (PLP) est une priorité. Cette initiative vise à instaurer un dialogue continu entre les citoyens et les autorités locales pour mieux répondre aux préoccupations de sécurité.

NOTRE PROPOSITION

► Développer les PLP

- Évaluer les PLP qui existent déjà en collaboration avec la police
- Étudier la faisabilité d'en organiser de nouveaux
- Sans attendre les résultats, organiser des rencontres de prévention dans les quartiers où existe un PLP et, à défaut, dans les zones que la police a délimitées et où agit un policier de quartier.
- Annoncer ces rencontres par un message déposé dans chaque boîte aux lettres
- Établir un compte rendu de ces rencontres de prévention et en partager les conclusions sur le site de la Commune

- Profiter de ces rencontres pour mieux connaître son agent de quartier afin d'améliorer la communication, la confiance et la réactivité face aux incidents.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune : en particulier, les résidents des quartiers concernés par les problématiques de sécurité bénéficieront d'une meilleure protection et d'un environnement plus sûr.

Les agents de quartier et les forces de police : cela favorisera une meilleure compréhension des préoccupations locales et pourront intervenir plus efficacement.

PAR QUI ?

Les autorités locales : elles coordonneront les initiatives et assureront la liaison entre les différentes parties prenantes.

Les forces de police : elles travailleront en étroite collaboration avec les autorités locales et les représentants des PLP.

CELA IMPLIQUE

- Une allocation de fonds communaux pour l'organisation des réunions de prévention, la formation des agents de quartier et les campagnes de sensibilisation.
- La recherche de financements supplémentaires.
- L'encouragement de l'implication bénévole des résidents pour réduire les coûts et renforcer le sentiment de communauté.

CONCLUSION

Quel que soit le nom ou la limite du quartier où les rencontres seront organisées, il est urgent de prendre la mesure des conséquences de ces faits de cambriolage. Outre le traumatisme subi par les victimes, l'effet produit dans leur entourage (voisins, amis) induit un sentiment d'insécurité. Les actions de prévention qui en découleront ont pour but de rassurer l'ensemble de la population.

B. GARANTIR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE TOUS LES USAGERS

Vitesse excessive, usage trop impactant (pour la sécurité, la pollution et la dégradation) des rues de nos centres aux heures de pointe : les ralentisseurs, des zones 30, les marquages au sol pour freiner la vitesse n'ont pas l'effet

escompté pour atteindre l'idéal de rues paisibles pour les usagers « faibles » (piétons, cyclistes), à toute heure. Que faire pour que nos concitoyens puissent se réapproprier leur quartier en toute sécurité ?

NOS PROPOSITIONS

► Limiter la vitesse

- Augmenter les zones 30, là où c'est nécessaire (rue de transits, d'habitation, écoles), en tenant compte des limites communales.
- Se concerter avec la Région wallonne pour sécuriser les voies régionales comme la rue de Bomérée ou la rue de Gozée (terre-plein central dissuasif).

► Sécuriser tous les usagers

- Repeindre les passages pour piétons qui ne sont pas assez visibles.
- Garantir que les trottoirs puissent accueillir des poussettes sans devoir passer par la rue.
- Créer de nouvelles pistes cyclables sur certaines voies communales
- Faire intervenir un agent communal assermenté auprès des automobilistes garés sur les pistes cyclables de la route de Gozée (avertissement oral s'ils sont encore dans leur voiture, par écrit s'ils sont absents).
- Accroître la visibilité de la signalisation autour des écoles.
- Prévoir l'installation de signalisations phosphorescentes afin de renforcer la sécurité routière suite à la suppression de l'éclairage de nuit pendant la semaine.
- Organiser des cours gratuits de code de la route auprès des jeunes, dans les écoles et les centres d'accueil extrascolaire. La mobilité concerne tout le monde ! Être usager de la route implique de connaître au mieux le code qui régit son usage.
- Proposer des activités de recyclage du code de la route : par exemple des ateliers ludiques et éducatifs sur la sécurité routière et le respect des règles, dont l'apprentissage des nouvelles.

POUR QUI ?

Tous les usagers de la route : piétons, cyclistes, automobilistes et jeunes conducteurs bénéficieront d'une amélioration de la sécurité routière.

Les jeunes : ils seront particulièrement ciblés pour l'apprentissage et le recyclage des règles de circulation.

PAR QUI ?

Les services communaux : ils assureront la mise en œuvre des mesures de sécurité routière.

Les écoles et les services relevant de l'ATL (Accueil Temps Libre) : ils collaboreront pour organiser des cours et des ateliers éducatifs.

Les associations de sécurité routière : elles apporteront leur expertise et participeront à l'animation des ateliers et des cours.

CELA IMPLIQUE

- Une allocation de fonds pour l'installation de ralentisseurs, de marquages au sol, de signalisation phosphorescente et d'éclairages adaptés.
- La recherche de subventions régionales et nationales.
- Une collaboration avec des organisations de sécurité routière pour partager les coûts et bénéficier de leur expertise.

CONCLUSION

En mettant en place ces mesures, nous visons à créer un environnement routier plus sûr pour tous. Nous voulons que chaque habitant de notre commune puisse se déplacer en toute sécurité, que ce soit à pied, à vélo ou en voiture.

C. SÉCURISER LES ENDROITS STRATÉGIQUES AVEC DES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

NOTRE PROPOSITION

Installer de nouvelles caméras de surveillance dans les zones sensibles et stratégiques de la commune.

Objectif : dissuader les actes de délinquance et faciliter le travail des forces de l'ordre. Ce dispositif aura pour effet de rassurer nos concitoyens.

POUR QUI ?

Tous les citoyens : en particulier ceux vivant ou travaillant dans les zones à risque, telles que les environs des grands axes routiers et les espaces publics fréquentés.

Les commerçants et entreprises : ils bénéficieront d'une protection accrue contre les vols et les actes de vandalisme.

Les forces de l'ordre : elles disposeront d'un outil supplémentaire pour la surveillance et la résolution rapide des incidents.

PAR QUI ?

Les autorités communales : elles piloteront l'installation et la gestion des caméras de surveillance.

Les entreprises de sécurité : elles fourniront l'équipement et assureront la maintenance des systèmes de surveillance.

Les forces de police : elles collaboreront avec les autorités communales pour utiliser efficacement les données collectées et intervenir rapidement en cas d'incident.

CELA IMPLIQUE

- Budget communal : une allocation de fonds pour l'achat et l'installation des caméras.
- Subventions et aides régionales : la recherche de financements supplémentaires pour soutenir ce projet de sécurité publique.
- Partenariats public-privé : une collaboration avec des entreprises de sécurité pour partager les coûts et bénéficier de leur expertise technique.

CONCLUSION

L'installation de caméras de surveillance dans les zones stratégiques de notre commune est essentielle pour renforcer la sécurité et la tranquillité de nos citoyens. Une commune « où il fait bon vivre » est une commune où chacun doit se sentir à l'aise et en sécurité, où qu'il soit et à n'importe quelle heure.



L'attractivité de notre Commune dépend d'une évidence : qu'elle soit propre et, donc, bien entretenue. Nos conseillers communaux veilleront à ce que ces attentes minimales soient respectées.

À partir de cette exigence, nous voulons apporter la plus-value d'un embellissement. Pour cela aussi, nos concitoyens ont des ressources, des envies et de bonnes idées.

Améliorer l'esthétique de notre environnement est très stimulant, contribue à nous rendre fiers de notre commune.

NOS PROPOSITIONS

► Entretien des voiries et propreté

- Assurer un entretien régulier des voiries, trottoirs, et espaces publics pour maintenir un cadre de vie propre, agréable et rassurant. L'entretien, les réparations de passages dégradés (nids de poule, trottoirs défoncés) sont indispensables pour encourager nos concitoyens à privilégier les déplacements à pied ou à vélo (voir le chapitre une commune sûre).
- Accorder la même importance aux sentiers et aux venelles en veillant à dégager les passages qui perdent en accessibilité, notamment en raison des débordements de branches ou de plantations au sol.
- Commencer par un audit du réseau pour objectiver les choix de rénovation
- Évaluer l'application « FixMyStreet » et la poursuivre en la promouvant.
- Entamer un nettoyage de base, quartier par quartier, selon un calendrier établi, annoncé et respecté.
- Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de poubelles et de cendriers et les vider régulièrement.

- Mettre en place des programmes éducatifs pour sensibiliser les citoyens, notamment les jeunes à l'importance de la propreté et du respect de l'environnement.
- Avoir une attention particulière pour les cimetières : maintenir nos cimetières propres et bien entretenus avec des espaces verts soignés, des allées dégagées et une ambiance respectueuse est une priorité. Trop souvent, nous avons constaté un certain laisser-aller dans ces lieux de recueillement.

► Participation citoyenne à l'embellissement

- Budget participatif : encourager les citoyens à proposer et voter pour des projets d'embellissement via le budget participatif (voir chapitre Participation)
- Concours de façades fleuries et jardins : relancer le concours de façades fleuries et lancer des concours similaires pour les jardins et parterres, en veillant à inclure des catégories pour ceux qui n'ont pas de jardin.

► Initiatives citoyennes

- Organiser des ateliers de jardinage pour les habitants, afin de promouvoir des pratiques durables et esthétiques.
- Créer et entretenir des espaces verts partagés où les habitants peuvent planter des fleurs et des plantes, favorisant ainsi la biodiversité et le lien social.
- Créer des jardins partagés dans les quartiers pour encourager les habitants à cultiver leurs propres légumes et herbes aromatiques, renforcer les liens sociaux et promouvoir une alimentation saine.

► Soutien aux initiatives locales

- Impliquer les écoles locales dans des projets d'embellissement, comme la création de jardins scolaires ou de fresques murales.
- Encourager les entreprises locales à participer à des projets d'embellissement en sponsorisant les initiatives et en fournissant des ressources.

PAR QUI ?

Tous les habitants de la Commune, y compris les propriétaires de maisons, les locataires, les commerçants, et les écoliers.

POUR QUI ?

Les initiatives seront mises en œuvre par **l'administration communale**, en collaboration avec les associations locales, les écoles, les entreprises, et les citoyens bénévoles.

CELA IMPLIQUE

- L'entretien régulier des voiries et des espaces publics.
- L'organisation des concours et des ateliers de jardinage.
- Le soutien aux projets d'embellissement participatifs.
- Les ressources nécessaires pour les initiatives éducatives et communautaires.

CONCLUSION

En mettant en place des initiatives d'entretien, de propreté, et d'embellissement, et en encourageant la participation citoyenne, nous pouvons créer un environnement communal harmonieux et agréable pour tous. Ces actions permettront non seulement de valoriser notre Commune, mais aussi de renforcer le lien social et la fierté de ses habitants.

Par des efforts coordonnés et inclusifs, nous ferons de Montigny-le-Tilleul un modèle de Commune où, grâce à l'apport de chaque collectif et de chaque habitant qui souhaite apporter sa contribution, nous pourrons affirmer qu'il fait vraiment bon vivre à Montigny et à Landelies. Ensemble !



Notre Commune de 10.000 habitants se trouve à un carrefour décisif où les choix que nous faisons aujourd'hui détermineront la qualité de vie et la durabilité de notre environnement pour les générations futures. Nous croyons fermement que le développement durable et le bien-être de nos citoyens sont indissociables. À cette fin, nous nous engageons à mettre en œuvre une série de mesures ambitieuses et concrètes pour créer une commune plus verte, plus saine et plus résiliente. Cette section de notre programme détaille les actions que nous proposons pour atteindre ces objectifs.

A. DÉVELOPPER UN PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)

Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) vise à intégrer la nature au cœur de notre Commune pour améliorer la qualité de vie, préserver la biodiversité et créer un environnement plus sain pour tous.

NOS PROPOSITIONS

Les principales actions de notre PCDN incluent :

- ▶ La protection et la valorisation des espaces verts
 - Réaliser un inventaire des espaces verts existants (parcs, jardins, bois, prairies) pour identifier les zones à préserver et celles à aménager.
 - Aménager de nouveaux parcs et jardins publics, en particulier dans les zones densément peuplées, pour offrir à tous les habitants un accès facile à la nature.
 - Transformer les friches urbaines en espaces verts multifonctionnels, avec des aires de jeux, des parcours de santé et des jardins partagés.

► La sauvegarde de la biodiversité et écosystème

- Lancer des campagnes de plantation d'arbres et de haies indigènes pour augmenter la couverture végétale, créer des corridors écologiques et améliorer la qualité de l'air.
- Adopter une gestion différenciée des espaces verts pour favoriser la biodiversité, en laissant certaines zones en prairies fleuries et en créant des habitats pour la faune locale.
- Mettre en place des programmes de protection et de réintroduction des espèces locales menacées, en collaboration avec les associations de protection de la nature.

► Des actions éducatives et de sensibilisation

- Développer des programmes éducatifs dans les écoles pour sensibiliser les enfants à l'importance de la biodiversité et les impliquer dans des projets de jardinage et de protection de la nature.
- Organiser des ateliers pratiques et des conférences pour les habitants sur des sujets tels que le jardinage écologique, la permaculture et la protection de la faune et de la flore locales.
- Organiser des journées de la nature, avec des activités pour toute la famille, comme des balades nature, des chasses au trésor écologiques et des séances de bricolage avec des matériaux naturels.

► Une alimentation saine et le respect des producteurs locaux

► La gestion durable de l'eau

- Installer des systèmes de récupération des eaux de pluie dans les bâtiments publics et encourager les particuliers à en faire de même pour réduire la consommation d'eau potable et arroser les espaces verts.
- Créer et restaurer des zones humides pour favoriser la biodiversité, améliorer la gestion des eaux pluviales et lutter contre les inondations.
- Mettre en place des mesures pour protéger les cours d'eau et les nappes phréatiques de la pollution, en limitant l'utilisation de pesticides et en surveillant la qualité de l'eau.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune : ils bénéficieront d'un environnement plus naturel et plus sain.

Les générations futures

PAR QUI ?

Les services communaux, en partenariat avec les associations de protection de la nature, les écoles, les agriculteurs locaux et les citoyens.

CELA IMPLIQUE

- Les coûts incluent l'aménagement et l'entretien des nouveaux espaces verts, les campagnes de plantation, les programmes éducatifs, l'installation de systèmes de récupération des eaux de pluie et la création de zones humides.

CONCLUSION

Développer un Plan Communal de Développement de la Nature est essentiel pour construire une commune respectueuse de l'environnement et propice à la santé et au bien-être de tous ses habitants. L'impact attendu de cette politique est positif pour :

L'environnement : amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, augmentation de la biodiversité et création d'un cadre de vie plus agréable.

La santé publique : réduction des maladies liées à la pollution et au stress, promotion d'un mode de vie plus sain grâce à l'accès à des espaces verts et à des produits locaux.

La cohésion sociale : renforcement des liens entre les habitants par la participation à des projets communs et la valorisation des espaces partagés.

L'économie locale : soutien aux agriculteurs locaux et développement d'une économie plus verte et durable.

Par des actions concrètes et collaboratives, nous pouvons faire de notre commune un modèle de développement durable et de vivre-ensemble.

B. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE COMMUNE

Nous devons adopter des pratiques énergétiques durables pour atteindre la neutralité carbone.

NOS PROPOSITIONS

- **Production d'énergie renouvelable** : encourager et soutenir l'installation de panneaux solaires ainsi que d'autres sources d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics et privés. Investir dans les entreprises et coopératives du renouvelable.

- **Économies d'énergie** : promouvoir l'efficacité énergétique par l'installation d'éclairages LED, l'isolation des bâtiments et la modernisation des infrastructures pour réduire la consommation d'énergie.
- **Audit énergétique à l'attention du citoyen** : créer des primes pour des audits énergétiques pour les résidents afin d'identifier les améliorations possibles dans leurs foyers et les conseiller sur les meilleures pratiques.
- **Grouperements d'Achat Communal (GAC) pour l'énergie** : créer ou soutenir des GAC, permettant aux citoyens d'acheter de l'énergie à des tarifs préférentiels grâce à des achats groupés.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune : ils bénéficieront d'une réduction des coûts énergétiques et d'une amélioration de leur qualité de vie grâce à un environnement plus propre.

Les propriétaires de maisons et les entreprises locales : ils bénéficieront de subventions et de conseils pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.

PAR QUI ?

La Commune : elle coordonne et pilote les initiatives énergétiques.

Les entreprises locales spécialisées en énergies renouvelables : elles fournissent des équipements et des solutions adaptés.

Des auditeurs énergétiques : ils conseillent et réalisent les audits énergétiques.

Des associations de consommateurs.

CELA IMPLIQUE

- **Les coûts incluent les subventions** pour la rénovation énergétique des bâtiments, l'installation de systèmes d'énergie renouvelable et les primes pour les audits énergétiques.

CONCLUSION

S'orienter vers une Commune plus économique et écologique est un projet essentiel pour construire une communauté résiliente, respectueuse de l'environnement et favorable à la santé et au bien-être de tous ses habitants. En adoptant des pratiques énergétiques durables, nous pouvons réduire notre empreinte carbone, diminuer les coûts énergétiques et améliorer la qualité de l'air et cadre de vie. Par des actions concrètes et collaboratives, nous pouvons faire de notre Commune un modèle de développement durable et de vivre-

ensemble, garantissant un avenir prospère et sain pour les générations actuelles et futures.

C. GARANTIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Assurer une alimentation de qualité pour tous les habitants de notre Commune, en particulier pour les enfants, est une priorité essentielle. Nous visons à promouvoir une alimentation saine, équilibrée et durable en mettant en place plusieurs initiatives clés.

NOS PROPOSITIONS

- ▶ Cantine scolaire avec des produits locaux
 - Favoriser l'achat de produits frais et locaux pour les cantines scolaires afin de soutenir les agriculteurs et producteurs locaux. Cela garantit des aliments de meilleure qualité, réduit les émissions de carbone liées au transport et favorise l'économie locale.
 - Élaborer des menus équilibrés et variés, conçus par des nutritionnistes, pour assurer que les enfants reçoivent tous les nutriments nécessaires à leur croissance et leur développement.
 - Organiser des ateliers éducatifs pour les enfants sur l'importance d'une alimentation saine, l'origine des aliments et les bienfaits des produits locaux.
- ▶ Marchés locaux et circuits courts
 - Encourager la tenue d'un marché mensuel de producteurs locaux comme le marché mensuel de la ferme du Martin pêcheur où les habitants peuvent acheter des produits frais, biologiques et de saison directement auprès des producteurs locaux.
 - Organiser un marché hebdomadaire pour faciliter l'accès régulier des habitants à des produits locaux et de qualité, en créant une ambiance conviviale et dynamique.
 - Favoriser les circuits courts en créant des partenariats entre les producteurs locaux et les commerces de la commune pour réduire les intermédiaires et garantir la fraîcheur des produits.
 - Développer une filière de maraîchage et garantir l'arrivée des impétrants pour permettre à tous les exploitants agricoles existants de développer leurs activités.
- ▶ Soutien aux agriculteurs et producteurs locaux
 - Soutenir les agriculteurs locaux.

UNE COMMUNE ENGAGÉE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE BIEN-ÊTRE

- Mettre en place des subventions et des incitations pour encourager les pratiques agricoles durables et biologiques.
- Soutenir le développement d'une filière de maraîchage pour diversifier les cultures locales et augmenter l'offre de produits frais et locaux.
- Proposer des formations aux agriculteurs locaux sur les techniques d'agriculture biologique et durable pour améliorer la qualité des produits et protéger l'environnement.
- Assurer l'arrivée des impétrants pour permettre à tous les exploitants agricoles existants de développer leurs activités et d'accéder aux ressources nécessaires pour une agriculture prospère.

► Jardins communautaires

- Mettre à disposition des espaces verts pour la création de jardins communautaires où les habitants peuvent cultiver leurs propres légumes et fruits, favorisant ainsi l'autonomie alimentaire et la cohésion sociale.
- Organiser des ateliers et des formations sur le jardinage écologique et la permaculture (un mode d'aménagement écologique du territoire) pour les habitants intéressés.

► Programme de lutte contre le gaspillage alimentaire

- Lancer des campagnes de sensibilisation pour réduire le gaspillage alimentaire, tant dans les foyers que dans les établissements scolaires et les commerces.
- Établir des partenariats avec des associations caritatives pour redistribuer les surplus alimentaires aux personnes dans le besoin.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune, avec une attention particulière aux enfants des écoles, aux familles et aux producteurs locaux.

PAR QUI ?

Les services communaux, en partenariat avec les producteurs locaux, les associations de parents d'élèves, les nutritionnistes, et les associations caritatives.

CELA IMPLIQUE

- La mise en place de partenariats avec les producteurs locaux et la réorganisation des circuits d'approvisionnement pour la cantine scolaire.

- Les subventions et les formations pour les agriculteurs locaux.
- Les coûts de création et d'entretien des jardins communautaires.
- Les campagnes de sensibilisation et les programmes de lutte contre le gaspillage alimentaire.

CONCLUSION

Garantir une alimentation de qualité est un engagement fort pour le bien-être de nos habitants et la protection de notre environnement. Par le biais d'initiatives locales et durables, nous pouvons construire une communauté plus saine, plus solidaire et plus respectueuse de la nature. En mettant en œuvre ces mesures, nous améliorerons la santé publique, soutiendrons l'économie locale, et réduirons notre empreinte écologique.

D. LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS (AIR, EAU, LUMIÈRE...) POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DE TOUS LES ÊTRES VIVANTS

La lutte contre les diverses formes de pollution est essentielle pour garantir la santé et le bien-être de tous les habitants de notre Commune, humains et non humains.

NOS PROPOSITIONS

► Réduire la pollution de l'air

- Encourager l'utilisation de modes de transport écologiques comme le vélo, la marche et les transports en commun. Développer des infrastructures adaptées, telles que des pistes cyclables sécurisées et des zones piétonnes.
- Convertir les véhicules municipaux aux énergies propres, notamment électriques, pour réduire les émissions de CO2 et les particules fines.
- Organiser des campagnes pour inciter les habitants à adopter des comportements moins polluants, comme le covoiturage.

► Protéger la qualité de l'eau

- Mettre en place des systèmes de surveillance pour contrôler la qualité de l'eau des rivières, des lacs et des nappes phréatiques, en collaboration avec les autorités compétentes.
- Promouvoir l'utilisation de produits ménagers et agricoles respectueux de l'environnement pour diminuer la pollution des eaux. Interdire l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques sur les terrains municipaux.

- Moderniser les installations de traitement des eaux usées pour assurer un traitement efficace et réduire les rejets polluants dans l'environnement.

► Diminuer la pollution lumineuse

- Installer des éclairages publics LED avec des détecteurs de mouvement et des minuteries pour réduire l'éclairage inutile et préserver les cycles naturels des êtres vivants.
- Imposer des restrictions sur l'utilisation des enseignes lumineuses la nuit et encourager les commerces à éteindre leurs vitrines après la fermeture.
- Informer les habitants des effets négatifs de la pollution lumineuse sur la santé et l'environnement, et les inciter à adopter des pratiques respectueuses de l'obscurité.

► Lutter contre les pollutions sonores

- Créer des zones de calme dans la Commune où le bruit est limité, notamment dans les parcs et les zones résidentielles.
- Imposer des restrictions sur les activités bruyantes, comme les chantiers de construction, et encourager l'utilisation de technologies moins bruyantes.
- Organiser des campagnes de sensibilisation pour encourager les habitants à réduire les nuisances sonores, notamment en utilisant des appareils électroménagers silencieux et en respectant les heures de calme.

► Gestion des déchets

- Promouvoir les initiatives de réduction des déchets, comme les achats en vrac et la réduction des emballages plastiques.
- Renforcer les programmes de recyclage et de compostage en facilitant l'accès des habitants aux infrastructures nécessaires et en organisant des ateliers éducatifs.
- Mettre en place des opérations régulières de nettoyage des espaces publics pour prévenir les dépôts sauvages et améliorer la propreté de la Commune.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune, y compris les générations futures, ainsi que la faune et la flore locales qui bénéficient d'un environnement plus sain.

PAR QUI ?

Les services communaux, en partenariat avec les associations environnementales, les écoles, les entreprises locales et les citoyens.

CELA IMPLIQUE

- L'installation d'infrastructures pour les transports durables et les éclairages publics LED.
- Les campagnes de sensibilisation et d'éducation.
- La modernisation des systèmes de traitement des eaux usées.
- La mise en place de programmes de réduction des déchets et de recyclage.

CONCLUSION

Lutter contre les différentes formes de pollution est crucial pour préserver la santé de tous les êtres vivants et garantir un cadre de vie sain et agréable. Les impacts attendus sont positifs pour :

La santé publique : réduction des maladies liées à la pollution de l'air, de l'eau et du bruit, et amélioration du bien-être général des habitants.

L'environnement : préservation des écosystèmes locaux, réduction des émissions de CO2 et protection de la biodiversité.

L'économie locale : soutien aux initiatives locales et développement d'une économie plus verte et durable.

La cohésion sociale : renforcement du lien social et de la coopération entre les habitants autour de projets environnementaux communs.

Par des actions concrètes et collaboratives, nous pouvons construire une commune résiliente et respectueuse de l'environnement, garantissant un avenir sain et durable pour tous.

E. S'ASSURER DE LA PRÉSENCE DE CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

L'inclusion de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics est essentielle pour promouvoir le développement durable et le bien-être social au sein de notre Commune. Cette initiative vise à garantir que tous les projets financés par des fonds publics respectent des standards élevés en matière de responsabilité sociale et de protection de l'environnement.

NOS PROPOSITIONS

► Clauses sociales

- Exiger que les entreprises soumissionnaires démontrent leur engagement envers des pratiques de travail équitables, incluant l'égalité des chances, la non-discrimination, et la promotion de l'emploi local.
- Inclure des initiatives spécifiques pour l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail.

► Clauses environnementales

- Imposer des critères stricts concernant l'impact environnemental des projets, tels que l'utilisation de matériaux durables, la gestion efficace des déchets, la réduction de l'empreinte carbone et le respect de la biodiversité.
- Exiger des plans pour minimiser les nuisances environnementales pendant et après les travaux.

► Suivi et évaluation

- Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les entreprises respectent effectivement ces clauses tout au long de l'exécution du marché public.
- Prévoir des audits réguliers et des sanctions en cas de non-respect.

► Coût d'entretien et de maintenance

- Prendre en compte le coût d'entretien et de maintenance dans les critères de sélection des projets.
- Exiger des entreprises des plans détaillés de maintenance pour garantir la durabilité des infrastructures et des installations, afin d'éviter des coûts supplémentaires à long terme pour la commune.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune bénéficieront d'une amélioration de la qualité de vie grâce à des projets plus responsables et durables. Les entreprises locales en tireront également profit, car elles seront encouragées à adopter des pratiques plus équitables et écologiques.

PAR QUI ?

Les services communaux responsables de la passation des marchés publics, en collaboration avec des experts en développement durable, des associations

locales et des consultants spécialisés en responsabilité sociale des entreprises (RSE).

CELA IMPLIQUE

- L'intégration de clauses sociales et environnementales peut entraîner des coûts initiaux supplémentaires pour le suivi et l'évaluation. Cependant, ces dépenses seront largement compensées par les bénéfices à long terme, notamment la réduction des coûts liés aux impacts environnementaux négatifs et l'amélioration de la cohésion sociale. En incluant les coûts d'entretien et de maintenance dès le départ, nous évitons des dépenses imprévues et assurons une gestion plus efficace des ressources publiques.

CONCLUSION

L'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics est une démarche proactive qui permettra à notre commune de se positionner en tant que modèle de développement durable et de responsabilité sociale. L'impact attendu est :

Environnemental : réduction des émissions de gaz à effet de serre, meilleure gestion des ressources naturelles et diminution des déchets.

Social : création d'emplois locaux, amélioration des conditions de travail, et promotion de l'inclusion sociale.

Économique : développement d'une économie locale plus durable et résiliente, attirant des entreprises responsables et innovantes.

C'est un investissement pour l'avenir, garantissant que chaque euro dépensé par la commune contribue à construire une société plus juste et un environnement plus sain, tout en assurant la pérennité et la qualité des infrastructures grâce à une gestion efficace de leur entretien et de leur maintenance.

F. LANCER UNE SEMAINE DE LA SANTÉ (AUTOUR DU THÈME DE L'ALIMENTATION ET DU SPORT)

Nous proposons d'organiser une Semaine de la Santé annuelle, centrée sur les thèmes de l'alimentation saine et de l'activité physique. Cet événement aura pour objectif de sensibiliser les habitants à l'importance de mener une vie saine et équilibrée, de promouvoir de bonnes pratiques et de renforcer la cohésion sociale autour de ces enjeux cruciaux.

NOS PROPOSITIONS

► Ateliers et conférences

- Organisation de conférences par des nutritionnistes et des diététiciens sur les bienfaits d'une alimentation équilibrée, les techniques de cuisine saine, et les dangers des régimes alimentaires déséquilibrés.
- Ateliers pratiques et conférences sur les différentes formes d'exercice physique, adaptées à tous les âges et niveaux de forme, animés par des professionnels de la santé et des coaches sportifs.

► Stands de produits locaux

- Organisation de séances de dégustation et de démonstrations culinaires pour promouvoir les produits locaux.

► Activités sportives pour tous

- Organisation de séances de sport en plein air telles que le yoga, la marche nordique, le fitness et des parcours de santé pour encourager la participation de tous les habitants.
- Mise en place de tournois et de compétitions amicales de sports populaires comme le football, le basketball, et le tennis de table, pour encourager l'esprit d'équipe et la convivialité.

► Sensibilisation et éducation

- Intégration de la Semaine de la Santé dans le programme scolaire avec des activités spécifiques pour les enfants, comme des cours de cuisine saine, des jeux éducatifs sur l'alimentation et des séances de sport adaptées.
- Organisation d'ateliers spécifiques pour les seniors sur l'importance de l'activité physique régulière et l'adoption de bonnes habitudes alimentaires pour une vie saine et active.

► Événements communautaires

- Organisation de balades et de randonnées pour découvrir les espaces verts de la commune tout en pratiquant une activité physique douce et conviviale.
- Organisation de repas communautaires avec des menus équilibrés et préparés avec des produits locaux pour renforcer les liens entre les habitants et promouvoir une alimentation saine.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune, quel que soit leur âge ou leur condition physique, sont invités à participer à la Semaine de la Santé.

PAR QUI ?

Les services communaux, en collaboration avec les associations sportives et de santé, les écoles, les producteurs locaux et les professionnels de la santé.

CELA IMPLIQUE

- L'organisation des ateliers, conférences et activités sportives.
- La mise en place du marché de producteurs et des événements communautaires.
- Les campagnes de sensibilisation et d'éducation.

CONCLUSION

Lancer une Semaine de la Santé autour des thèmes de l'alimentation et du sport est une initiative dynamique et bénéfique pour toute la Commune. Les impacts attendus incluent :

- Santé publique : amélioration de la santé et du bien-être des habitants grâce à une meilleure alimentation et à une augmentation de l'activité physique.
- Éducation : sensibilisation des habitants, en particulier des jeunes, à l'importance d'une vie saine et active.
- Cohésion sociale : renforcement des liens entre les habitants par la participation à des activités communautaires et conviviales.
- Économie locale : soutien aux producteurs locaux par la promotion et la consommation de produits locaux.



A. DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS

Diversifier l'offre de logements dans notre Commune est essentiel pour répondre aux besoins variés de notre population et assurer un développement durable. Notre politique vise à mettre en œuvre des solutions de logement adaptées à différents profils, tout en respectant l'harmonie du quartier et en encourageant la solidarité intergénérationnelle.

NOS PROPOSITIONS

- ▶ Développer une Politique "Pro-Jeunes"
 - Envisager l'octroi d'une prime annuelle pour de jeunes acheteurs dans le but de réduire l'impact du revenu cadastral. Les conditions (critères d'âge et de revenus, durée) seront fixées par la commune.
 - Favoriser la construction ou la rénovation de logements adaptés à des budgets plus modestes pour les jeunes couples.
 - Mettre en place des incitations pour encourager les jeunes à opter pour des colocations.
- ▶ Permettre la division de propriétés existantes
 - Autoriser la division de certaines propriétés pour y construire de nouvelles habitations, répondant aux besoins de ceux qui peinent à vendre en raison de la taille ou du prix de leur bien.
 - S'assurer que toute nouvelle construction respecte l'esthétique et l'harmonie du quartier.

- ▶ Créer des "lofts" de standing
 - Développer des lofts de standing pour les résidents désirant quitter une habitation devenue trop grande, mais souhaitant rester dans la Commune avec un logement de qualité équivalente.
- ▶ Développer le concept des maisons kangourou
 - Promouvoir les maisons kangourou, c'est-à-dire des habitations divisées en plusieurs logements distincts où cohabitent des personnes de générations différentes, favorisant l'échange de services et la solidarité.
- ▶ Privilégier l'écoquartier
 - Créer des écoquartiers de taille modeste, axés sur le respect du développement humain et durable.
 - Assurer une bonne connexion vers les centres via le transport public et les chemins cyclopédestres.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune bénéficieront de cette diversification, avec une attention particulière aux jeunes couples, aux personnes âgées cherchant à réduire la taille de leur habitation et à toute personne ou famille intéressée par des solutions de logement durable et intergénérationnelle.

PAR QUI ?

Les initiatives seront mises en œuvre par l'administration communale, en partenariat avec des promoteurs immobiliers, des architectes spécialisés en développement durable et des associations locales en vue d'assurer une approche inclusive et adaptée aux besoins des citoyens.

CELA IMPLIQUE

- Les études de faisabilité et de planification pour les nouveaux logements et les divisions de propriétés.
- Les incitations pour encourager les jeunes couples et les colocations.
- Les ressources pour la création d'écoquartiers et de maisons kangourou.

CONCLUSION

Diversifier l'offre de logements s'inscrit clairement dans une démarche d'avenir. Elle répond à plusieurs besoins :

- **Attirer de nouveaux habitants.** Notamment les jeunes ménages.
- **Garder celles et ceux qui désirent s'épanouir** dans un logement mieux adapté à leur âge.
- **Proposer des solutions variées et innovantes** en termes d'habitat, de rénovation.
- **Renforcer la cohésion sociale et intergénérationnelle** (écoquartiers, maison kangourou).
- **Favoriser le développement durable**, intégré dans chaque projet.

B. DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DE PROXIMITÉ

Valoriser l'activité commerciale de proximité permet de dynamiser notre économie locale et de répondre aux attentes de consommation plus réfléchies et responsables de nos citoyens. Notre stratégie se concentre sur la création d'une Agence de Développement Local (ADL), la promotion des commerces de proximité, l'encouragement des circuits courts et des productions régionales, ainsi que le soutien aux nouveaux entrepreneurs.

NOS PROPOSITIONS

- ▶ Créer une Agence de Développement Local (ADL)
 - Mettre en relation des partenaires issus des secteurs public, privé et associatif pour faire émerger des projets économiques et créateurs d'emplois.
 - Soutenir les candidats entrepreneurs, promouvoir les commerces de proximité et encourager les circuits courts.
- ▶ Favoriser les commerces de proximité
 - Répondre à de nouvelles attentes en proposant des productions spécifiques et des modes de consommation plus réfléchis.
 - Valoriser les relations personnelles établies entre les commerçants et les clients.

- ▶ Encourager les circuits courts et les productions régionales
 - Privilégier les courts au niveau de l'administration communale, notamment lors de semaines thématiques comme celle dédiée à la santé.
 - Promouvoir l'alimentation issue de productions locales et régionales.
- ▶ Améliorer le marché local
 - Augmenter la présence des producteurs locaux au marché organisé en 2024 et réduire le nombre de Food Trucks.
 - Favoriser une ambiance vivante et attractive dans le cœur du village grâce à ce marché.
- ▶ Soutenir les nouveaux entrepreneurs
 - Acquérir et mettre à disposition des espaces commerciaux à loyer modéré pour les nouveaux entrepreneurs.
 - Offrir des conseils juridiques, comptables et marketing, ainsi que des ateliers de formation et des opportunités de réseautage.
 - Présenter chaque nouveau commerce et établissement Horeca dans le journal communal, versions papier et électronique, en expliquant leur offre et les raisons de leur choix de s'installer dans notre commune (voir le chapitre « Une commune qui communique mieux »)

POUR QUI ?

Les nouveaux entrepreneurs de la Commune cherchant à lancer ou à développer leur activité commerciale ou artisanale, ainsi que les habitants bénéficiaires d'une offre commerciale diversifiée et de qualité.

PAR QUI ?

La Commune, en partenariat avec des associations d'entrepreneurs, des experts en développement économique et des institutions financières locales.

CELA IMPLIQUE

- La création et le fonctionnement de l'ADL.
- L'acquisition et la gestion des espaces commerciaux.
- Des campagnes de promotion des commerces de proximité et des circuits courts.
- L'organisation des marchés et la présentation des nouveaux commerces.

CONCLUSION

Valoriser l'activité commerciale de proximité est une démarche clé pour dynamiser notre économie locale par de nouvelles offres. Cela permettra de créer des emplois, d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants et de contribuer à rendre la Commune plus vivante et plus attractive.



A. ÉLARGIR L'OFFRE CULTURELLE ET METTRE EN AVANT NOTRE PATRIMOINE

Élargir l'offre culturelle et surtout valoriser notre patrimoine donnent une autre dimension à l'attractivité. Notre Commune ne possède pas seulement un cadre agréable. Elle regorge de talents et son histoire est riche.

En montrant comment nos villages se sont façonnés au cours des siècles, nous pouvons développer un sentiment d'appartenance à une communauté de vie.

Nous voulons encourager cette référence. C'est l'une des marques du « mieux vivre-ensemble ». Landelies en donne un exemple manifeste avec la Ducasse D'Jean, qui plus qu'une kermesse, une communion d'esprit et de cœur, rassemble une fois l'an tous les Landelins clamant qu'ils sont fiers de l'être.

NOS PROPOSITIONS

► Ouvrir l'ICML

- Veiller à ce que l'ICML (Initiatives communales de Montigny-le-Tilleul/Landelies) trouve un juste équilibre dans sa programmation de spectacles et d'expositions. Comment ? En répondant aux souhaits diversifiés de la population, en mêlant les spectacles divertissants et d'autres qui inspirent davantage de réflexion.
- Intensifier les partenariats culturels de manière continue, au-delà des circonstances temporaires comme l'hébergement actuel de spectacles du Théâtre de l'Ancre.
- Ouvrir le Conseil d'administration de l'ICML à davantage de participation. En l'élargissant à plus de membres et en rendant les réunions accessibles à ceux qui le souhaitent.
- Accentuer les contacts avec les Conseils consultatifs des aînés, des jeunes et des enfants.

► Favoriser les initiatives locales

- Organiser des expositions d'artistes locaux ou ayant un lien avec notre commune.
- Stimuler la vitalité culturelle en utilisant divers espaces publics et privés, comme la salle Laloyaux de Landelies, le vignoble du Blanc Caillou, ainsi que des jardins et sentiers pour des balades gourmandes ou poétiques.

► Intégrer un volet d'éducation permanente dans la culture :

- Ouvrir la culture à des publics moins avertis par le biais de l'éducation permanente.
- Utiliser la Bibliothèque, citée en exemple pour sa rigueur et son inventivité (ludothèque, grainothèque, stages), comme lieu central d'éducation permanente pour cette approche émancipatrice permettant de développer l'esprit critique.

► Mettre en valeur notre patrimoine

- Valoriser davantage le patrimoine remarquable de notre Commune.
- Améliorer les outils de promotion existants comme l'audioguide proposé par l'ICML, en complément de la traditionnelle brochure et des cartes de circuits. Envisager de nouvelles initiatives pour mieux mettre en lumière notre patrimoine.
- Envisager, par exemple, un concours sur le « petit patrimoine, sur la base de photos de sites remarquables et méconnus de notre commune.
- Introduire ou intensifier dans nos écoles, dans le cadre de « l'étude du milieu » (éveil historique en primaire), une approche de l'histoire de nos deux villages, adaptée à l'âge des enfants. Par exemple, par le biais de lieux, de bâtiments ou de noms sur les plaques des rues. L'étendre aux adolescents, via le Conseil consultatif de la jeunesse.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune, des jeunes aux aînés, en passant par les familles, les amateurs d'art et de culture, ainsi que les visiteurs attirés par les brochures, notamment celles qui sont éditées par la Maison de tourisme de Charleroi (dont Montigny fait désormais partie). Parmi les attraits majeurs, il y a notre réseau de sentiers et de venelles, que nous développons dans le chapitre « Mobilité ».

PAR QUI ?

Les initiatives seront mises en œuvre par l'administration communale, l'asbl ICML, des associations culturelles locales, des artistes et artisans locaux, des enseignants ainsi que des bénévoles engagés.

CELA IMPLIQUE

- La mise en place et le soutien des initiatives culturelles et artistiques locales.
- L'organisation des événements et des expositions.
- La promotion et l'entretien des infrastructures culturelles et patrimoniales.
- Le développement d'outils éducatifs et de promotion du patrimoine.

CONCLUSION

Nous souhaitons augmenter la qualité et la diversité de l'offre culturelle classique (spectacles et expositions, brochures, initiatives diverses) en renforçant l'implication des citoyens. Par ailleurs, nous envisageons d'utiliser la connaissance du patrimoine culturel pour accroître le sentiment d'appartenance à une communauté.

B. SOUTIEN À LA PETITE ENFANCE ET AUX FAMILLES

Renforcer le soutien à la petite enfance et aux familles est indispensable si l'on veut attirer de jeunes couples dans notre commune. Notre objectif est de répondre aux attentes des parents qui recherchent des solutions de garde sûres, fiables et abordables pour leurs enfants de moins de deux ans et demi, avant l'âge d'entrer en maternelle.

En garantissant un environnement d'accueil sécurisé, stimulant et propice au développement, nous favorisons un équilibre travail-vie personnelle et nous soutenons l'économie locale.

NOS PROPOSITIONS

- ▶ Étudier l'opportunité de créer une crèche communale
 - Étudier la possibilité de créer une crèche communale ou de nouvelles places d'accueil pour les enfants de moins de 2 ans et demi.
 - Collaborer avec des entreprises privées et collaborer avec des associations et des organisations spécialisées pour financer et gérer de nouvelles places d'accueil.

- ▶ Développer de nouveaux services pour les familles
 - Offrir des services à domicile tels que la garde d'enfants malades et le baby-sitting encadré pour fournir un soutien flexible et adapté aux parents.
 - Consulter les familles afin de comprendre leurs besoins spécifiques et adapter l'offre de services en conséquence.
- ▶ Soutenir l'économie locale
 - Créer des emplois et des opportunités de formation pour les professionnels de la petite enfance, les éducateurs et les soignants.
 - Offrir aux parents, lors de la déclaration de naissance, un bon d'achat dans les commerces de la commune ainsi qu'un guide des jeunes parents comprenant des conseils pour la santé et l'éducation des enfants et une liste de tous les services utiles dans la commune.

POUR QUI ?

Les parents : ils bénéficieront de solutions de garde fiables et flexibles, facilitant leur équilibre travail-vie personnelle.

Les jeunes enfants : ils auront accès à un environnement d'accueil sécurisé et stimulant, propice à leur développement.

Les professionnels de la petite enfance : ils profiteront de nouvelles opportunités d'emploi et de formation.

La communauté locale : elle bénéficiera d'une économie locale renforcée et d'une cohésion sociale accrue.

PAR QUI ?

La Commune : coordination et financement initial des infrastructures et des services.

Des partenaires publics et privés : entreprises locales, associations, et organisations spécialisées dans la gestion de places d'accueil.

Les structures existantes : collaboration avec les crèches privées et les associations de garde d'enfants.

Les citoyens : consultation des familles pour adapter les services à leurs besoins spécifiques.

CELA IMPLIQUE

- **Un budget communal** : allocation d'une partie du budget communal à la création et au soutien des infrastructures et services de garde d'enfants.

- **Des subventions et aides** : recherche active de financements auprès des autorités compétentes pour soutenir la création de places d'accueil.
- **Un partenariat public-privé** : encouragement de la collaboration avec le secteur privé pour le co-financement des projets.

CONCLUSION

En offrant des solutions de garde adaptées, en créant des emplois pour les professionnels de la petite enfance et en soutenant l'économie locale, nous pouvons améliorer la qualité de vie des familles et contribuer à un développement harmonieux et inclusif de notre communauté. Par des actions coordonnées et participatives, nous ferons de notre commune un lieu où il fait bon vivre pour les jeunes enfants et leurs familles.

C. ENSEIGNEMENT : GARANTIR LE « TOP-NIVEAU » POUR TOUS

L'enseignement maternel et primaire illustre bien le pouvoir attractif de notre commune. Tant dans le réseau communal que dans le réseau libre, la moitié des élèves sont issus d'autres communes, témoignant de notre réputation et de la qualité de notre enseignement. Cependant, nous ne devons pas nous contenter de cet acquis. L'enseignement est en perpétuelle évolution, nécessitant de constantes adaptations pédagogiques et socioculturelles.

NOS PROPOSITIONS

- ▶ Intégrer de nouvelles technologies
 - Favoriser l'intégration des nouvelles technologies dans les apprentissages pour mieux préparer nos enfants aux défis de demain. Mais également, les sensibiliser aux risques que cela comporte, par exemple en matière de sécurisation des données.
 - Offrir des formations continuées aux enseignants pour les familiariser avec les outils technologiques et les nouvelles méthodes pédagogiques.
- ▶ Valoriser le personnel extrascolaire
 - S'assurer que les personnes qui s'occupent des dîners et des garderies reçoivent une formation adéquate.
 - Leur garantir une rémunération correcte et une meilleure considération, compte tenu de leurs horaires coupés.

- ▶ Créer une école des devoirs
 - Examiner la possibilité de créer une école des devoirs à l'échelle communale animée par des bénévoles, avec une collaboration entre les réseaux.
 - Encourager la participation des instituteurs et institutrices retraités pour partager leur expérience et soutenir les élèves.
- ▶ Soutenir les projets pédagogiques des enseignants
 - Respecter les programmes tout en encourageant l'esprit d'initiative des enseignants, compte tenu de la baisse d'intérêt chez les jeunes pour ce métier essentiel.
 - Maintenir et renforcer les initiatives des écoles visant à sensibiliser les enfants au respect des personnes, à la qualité de vie et à l'environnement.
- ▶ Sensibiliser à l'environnement et à la diversité
 - Promouvoir des projets tels que l'éveil à la mobilité, la lutte contre le gaspillage et l'importance des circuits courts en matière d'alimentation.
 - Insister sur la prise de conscience que la diversité des origines et les besoins spécifiques de certains élèves sont une richesse.

POUR QUI ?

Tous les élèves, les enseignants, le personnel extrascolaire, les familles et la communauté éducative de la commune.

PAR QUI ?

Les initiatives seront mises en œuvre par l'administration communale en collaboration avec les réseaux d'enseignement, les enseignants, les associations de parents, les bénévoles et le Conseil consultatif des aînés.

CELA IMPLIQUE

- La formation continue pour les enseignants et le personnel extrascolaire.
- La mise en place et le fonctionnement de l'école des devoirs.
- Le soutien aux projets pédagogiques et éducatifs.
- Les ressources nécessaires pour intégrer les nouvelles technologies et sensibiliser à l'environnement.

CONCLUSION

Garantir un enseignement de top niveau conditionne le maintien de l'attractivité de notre commune dans ce secteur. En intégrant les nouvelles technologies, en valorisant le personnel extrascolaire, en soutenant les projets pédagogiques des enseignants et en sensibilisant les élèves à l'environnement et à la diversité, nous créons un cadre éducatif stimulant et inclusif. Ces initiatives contribueront à une éducation de qualité pour tous les enfants fréquentant les écoles de notre commune.

D. INTÉGRER LA DYNAMIQUE DE NOS JEUNES

Le soutien à la jeunesse est un pilier important de notre politique communale. En offrant une aide substantielle aux mouvements de jeunesse, aux classes de neige, aux conseils consultatifs et en organisant la fête annuelle de la jeunesse, nous renforçons déjà le vivre-ensemble et l'engagement des jeunes dans la vie de notre commune. Nous souhaitons les impliquer encore davantage en promouvant des activités et des animations ciblées qui favorisent les relations de bon voisinage.

NOS PROPOSITIONS

- ▶ Soutenir les mouvements de jeunesse
 - Soutenir matériellement les projets développés par les mouvements de jeunesse actifs sur notre territoire.
 - Encourager les initiatives des mouvements de jeunesse, telles que les repas de Noël organisés par les scouts pour nos aînés et les animations dans les maisons de repos.
 - Promouvoir des activités qui renforcent le lien social et le respect des règles de vie en communauté.
- ▶ Intensifier les relations de bon voisinage
 - Faciliter l'organisation de soirées et d'événements en assurant un contact préalable avec les autorités communales et la police ainsi qu'en encourageant les organisateurs à prévenir le voisinage et à inviter les riverains.
 - Mettre en place des mesures pour prévenir les débordements sonores et autres, tout en prônant l'indulgence et la compréhension.
- ▶ Soutenir l'adhésion aux clubs sportifs
 - Octroyer des subsides en fonction du nombre de membres et de la valeur éducative des clubs sportifs locaux.

- Soutenir particulièrement les clubs ayant des équipes de jeunes engagées dans des compétitions, tout en reconnaissant l'importance des clubs pour toutes les tranches d'âge.
- Organiser une journée du sport et de la culture
- Mettre en place une journée de jeux basés sur le sport et la culture générale, organisée par quartier, en vue de renforcer les liens personnels et communautaires.
 - Utiliser cette journée comme un moyen d'intégration pour les nouveaux habitants, en complément de leur accueil prévu lors la fête de la jeunesse.
 - Constituer un groupe organisateur composé de membres du Collège et du Conseil, de responsables communaux, de représentants de chaque conseil consultatif, de l'ICML, de la commission sportive et des écoles.

POUR QUI ?

Les jeunes : ils bénéficieront d'activités enrichissantes et de soutien pour leurs initiatives.

Les familles et les voisins : ils profiteront d'un renforcement des liens de bon voisinage et d'un cadre de vie plus harmonieux.

Les clubs sportifs : ils recevront un soutien accru en fonction de leur impact éducatif.

Toute la communauté : elle participera à des événements fédérateurs, renforçant l'identité et la cohésion de la commune.

PAR QUI ?

La Commune : coordination et financement initial des initiatives.

Les mouvements de jeunesse : organisation d'activités et de projets communautaires.

Les clubs sportifs : mise en œuvre des programmes éducatifs et sportifs.

Les citoyens bénévoles : participation active à l'organisation et à l'animation des événements.

CELA IMPLIQUE

- Un soutien financier aux mouvements de jeunesse et aux clubs sportifs.
- L'organisation et la promotion des événements de bon voisinage et de la journée du sport et de la culture.
- La formation et la rémunération adéquate du personnel extrascolaire.

CONCLUSION

Intégrer la dynamique de nos jeunes est vital pour construire une commune solidaire et vibrante. En soutenant les initiatives des mouvements de jeunesse, en favorisant les relations de bon voisinage, en valorisant les clubs sportifs et en organisant des événements fédérateurs, nous renforçons les liens entre toutes les générations.



Notre Commune se doit d'accorder la plus grande attention à nos concitoyens les plus vulnérables.

Pensons aux personnes âgées vivant seules, aux moins valides, à celles et ceux qui sont dans la détresse sociale ou qui ont dû fuir leur pays en guerre.

Nous avons la chance de disposer d'un Centre Public d'Action Sociale doublement réputé : pour son efficacité et pour sa synergie avec la Commune. Montigny-le-Tilleul a d'ailleurs été une des premières Communes à mettre en place ce type de synergie.

Des associations à finalités sociale et inclusive effectuent également un « travail » exemplaire qui ne s'arrête pas aux limites de la Commune.

Dans ce contexte, nos propositions visent essentiellement à intégrer cette vitalité solidaire dans une démarche axée sur le vivre-ensemble, c'est-à-dire : partager, « faire ensemble ».

A. ENCOURAGER LES ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES ET ASSOCIATIVES

Montigny-le-Tilleul est la troisième Commune de Wallonie qui a la moyenne d'âge la plus élevée. Nous ne considérons pas cette statistique comme un embarras, mais comme un atout. Nos aînés ont beaucoup à donner, leurs témoignages sont précieux.

NOS PROPOSITIONS

- Créer une « Maison des Associations » dans le but de resserrer les liens et de développer les collaborations entre les associations sociales et culturelles actives dans notre Commune.
- Soutenir et intensifier par ce projet toutes les activités qui rapprochent nos concitoyens, toutes générations confondues.
- Offrir dans ce lieu un espace ouvert où les habitants pourront se rencontrer et échanger de manière informelle.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune : en particulier les jeunes, les familles, les aînés, et les personnes en situation de handicap, en leur offrant un lieu de rencontre et de partage.

Les associations locales : elles bénéficieront d'un espace dédié pour organiser des activités, des événements et des ateliers, favorisant ainsi la coopération et le dynamisme associatif.

PAR QUI ?

L'administration communale : elle sera responsable de la mise en œuvre et de la gestion de la Maison des Associations.

Les associations locales : elles contribueront à l'animation et à l'utilisation quotidienne de l'espace, en organisant des activités et des événements.

Les Citoyens volontaires : ils seront encouragés à participer à l'organisation et à la gestion des activités, renforçant ainsi le sentiment de communauté.

CELA IMPLIQUE

- **Budget communal** : allocation de fonds pour la rénovation ou la construction du bâtiment, l'achat de mobilier et d'équipement, et la maintenance continue.
- **Subventions régionales et européennes** : recherche de financements supplémentaires pour soutenir ce projet, notamment via des programmes dédiés à la cohésion sociale et au développement des activités culturelles et associatives.
- **Partenariats public-privé** : collaboration avec des entreprises locales pour partager les coûts et bénéficier de leur soutien logistique ou financier.

CONCLUSION

Créer une Maison des Associations qui renforce la cohésion sociale, encourage les activités intergénérationnelles et favorise le dynamisme associatif.

B. CONSTITUER UN RÉSEAU DE VOISINS BIENVEILLANTS

Malgré les activités du CPAS qui soignent, nourrissent, aident, des dizaines de Montagnards et de Landelins par jour, il reste des personnes, souvent âgées, qui se retrouvent désemparées en raison de leur isolement. Elles n'ont pas toutes un parent proche à appeler. Et un ennui de santé inopiné, un imprévu, l'impuissance face à une demande d'une banque ou d'une administration sont autant de situations qui peuvent les plonger dans le désarroi.

NOTRE PROPOSITION

Organiser progressivement un réseau de « voisins bienveillants ».

Leur raison d'être est de veiller, à l'échelle d'un micro-quartier, à ce que les personnes isolées - celles que nous connaissons et celles dont nous aurons fait la connaissance - ne manquent de rien et aient un voisin sur qui elles peuvent compter.

En cas de situation critique, le voisin saura quelle autorité prévenir, quels secours alerter.

Plus concrètement :

- Éviter l'écueil de l'intrusion. La confiance est capitale. Ce type de réseau fonctionnait jadis naturellement. Nul besoin d'une organisation trop structurée.
- Commencer à petite échelle en misant sur la spontanéité.
- Encourager, par ce contact, des relations de bon voisinage débouchant par exemple sur une fête des voisins.
- Collaborer avec le CPAS et le conseil consultatif des aînés. Une telle démarche implique de bien connaître ce qui existe déjà, par exemple les cafés Papote ou les séances d'initiation au numérique organisées dans l'EPN (l'espace public numérique), installé à la bibliothèque.

POUR QUI ?

Les personnes âgées et isolées : ce projet leur apportera un soutien et une présence régulière rassurante.

Tous les habitants de la Commune : ils favoriseront la solidarité entre voisins.

Les familles et jeunes : ils bénéficieront d'un environnement plus sûr et solidaire.

PAR QUI ?

L'administration communale : elle coordonnera le projet et facilitera les rencontres entre voisins.

Le CPAS (Centre Public d'Action Sociale) : il participera à l'organisation et au suivi des initiatives pour les personnes âgées et isolées.

Le Conseil consultatif des aînés : il apportera son expertise et son soutien pour cibler les besoins spécifiques des aînés.

Des citoyens volontaires : ils seront encouragés à participer activement à la création et à l'animation du réseau de voisins solidaires.

CELA IMPLIQUE

- **Budget communal** : financement d'une campagne de sensibilisation.
- **Subventions et aides régionales** : recherche de financements pour soutenir les initiatives de cohésion sociale.

CONCLUSION

Constituer un réseau de voisins bienveillants renforce la cohésion sociale, rompt l'isolement par le contact humain et renoue avec un état d'esprit plus attentif aux autres.

C. SOUTENIR LES SYSTÈMES D'ÉCHANGES LOCAUX

NOTRE PROPOSITION

Créer et soutenir une plateforme d'échanges de services dont le but est de permettre à chaque citoyen de notre commune d'offrir du temps et des compétences spécifiques pour répondre à des besoins sociaux non couverts par les services existants.

Ce système permettra, par exemple, de :

- Garder un enfant malade.
- Aider un jeune en difficulté scolaire.
- Véhiculer une personne pour qu'elle puisse se rendre à un entretien d'embauche.
- Aider les personnes touchées par la fracture numérique.

Toutes les offres de services, qu'elles soient publiques (cafés papotes, repair cafés) ou privées, seront considérées comme complémentaires. Les initiatives privées existantes, comme le carouSel (Service d'Échange Local dans la région de Charleroi), seront soutenues. Nous n'excluons pas cependant la mise en place d'un réseau d'échanges propre à notre Commune pour renforcer cette dynamique de solidarité.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune : en particulier ceux qui ont des besoins spécifiques comme les personnes âgées, les familles, les jeunes et les personnes en difficulté.

Les associations locales

PAR QUI ?

L'administration communale : elle sera responsable de la création et de la gestion de la plateforme d'échange de services.

Des citoyens volontaires : ils seront les principaux acteurs du réseau, offrant et bénéficiant des services.

Des associations locales et des initiatives privées : elles collaboreront pour maximiser l'efficacité du réseau et couvrir un large éventail de besoin.

CELA IMPLIQUE

- **Budget communal** : allocation de fonds pour le développement et la maintenance de la plateforme, ainsi que pour la promotion et la coordination du réseau.
- **Subventions et aides régionales** : recherche de financements supplémentaires pour soutenir les initiatives d'échange de services et les projets communautaires.
- **Partenariats public-privé** : collaboration avec des entreprises locales et des initiatives privées pour partager les coûts et bénéficier de leur expertise.

CONCLUSION

Soutenir les systèmes d'échanges locaux renforce la solidarité et l'entraide dans notre commune. En facilitant l'échange de services et de compétences, nous créons un réseau capable de répondre aux besoins spécifiques de chaque habitant.

D. ORGANISER UNE DONNERIE PERMANENTE

Malgré les politiques sociales existantes, de nombreuses personnes vivent encore sous le seuil de pauvreté, qu'elles soient sans emploi ou qu'elles exercent une activité professionnelle insuffisamment rémunérée pour subvenir à leurs besoins.

NOTRE PROPOSITION

Mettre en place une donnerie permanente en collaboration avec le CPAS et la ressourcerie du Val de Sambre

La donnerie permettra à chacun de déposer des objets dont il n'a plus l'utilité dans un local dédié. Ces objets seront ensuite mis à disposition des personnes qui en ont besoin. Les dépôts et retraits seront possibles du lundi au samedi, à des heures convenant au plus grand nombre, afin de garantir un accès facile et flexible à ce service.

POUR QUI ?

Les personnes vivant sous le seuil de pauvreté : qu'elles soient sans emploi ou avec des revenus insuffisants.

Tous les habitants de la Commune.

PAR QUI ?

L'administration communale et le CPAS : ils coordonnent le projet, assurent la gestion logistique et la promotion du service.

Des citoyens volontaires : ils participent activement en déposant des objets et en aidant à la gestion de la donnerie.

CELA IMPLIQUE

- **Budget communal** : financement de la location ou de la rénovation du local dédié, l'achat d'équipements nécessaires et les coûts de gestion opérationnelle.
- **Subventions et aides régionales** : recherche de financements pour soutenir le projet.
- **Partenariats avec des entreprises locales** : collaboration pour partager les coûts et bénéficier de leur soutien logistique ou financier.

CONCLUSION

La donnerie permanente renforce la solidarité et soutient les plus démunis. En offrant une seconde vie aux objets et en facilitant leur redistribution, nous créons un réseau d'entraide et de partage bénéfique à toute la communauté montagnarde et landeline.

E. SOUTENIR LE TISSU SOCIAL ACTIF DANS LA SOLIDARITÉ

Nous avons la chance de voir sur notre territoire des initiatives sociales fortes visant à ne laisser personne sur le bord du chemin. Citons l'Équipe Sociale, les Récoltes Solidaires, le Bois Roussel et les Jardins d'Asmara.

NOS PROPOSITIONS

- Soutenir financièrement ces initiatives et d'autres similaires
- Leur apporter une aide logistique et pratique pour développer leurs activités et pérenniser leurs projets.
- Rétablir les petits déjeuners Oxfam, qui ont toujours connu un grand succès dans notre commune
- Soutenir des opérations comme 11.11.11 et les Îles de Paix.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune : en particulier ceux touchés par la pauvreté et la précarité, qui bénéficient des services et du soutien offerts par ces initiatives sociales.

Les associations locales : elles verront leurs efforts reconnus et soutenus, permettant la stabilisation ou le développement de leurs activités.

PAR QUI ?

L'administration communale : elle fournira le soutien financier et logistique nécessaire pour ces initiatives.

Les associations locales et initiatives sociales : elles continueront à mener leurs actions avec un soutien accru de la commune.

Les citoyens volontaires et les partenaires locaux : ils seront encouragés à participer activement et à collaborer avec les initiatives sociales.

CELA IMPLIQUE

- **Budget communal** : allocation de fonds pour le soutien financier et logistique des initiatives sociales.

- **Subventions et aides régionales** : recherche de financements supplémentaires pour soutenir les projets sociaux et les initiatives de solidarité internationale.
- **Partenariats avec des organisations et entreprises locales** : collaboration pour partager les coûts et offrir un soutien supplémentaire aux initiatives.

CONCLUSION

Soutenir le tissu social actif dans la solidarité est une priorité pour notre Commune. En reconnaissant et en renforçant les initiatives sociales locales, nous œuvrons pour une communauté plus juste et solidaire, où chacun peut trouver le soutien nécessaire pour vivre dignement.

F. SOUTENIR LES ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS SUR DES BASES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET ÉDUCATIVES

Le tissu associatif et les projets sociaux, culturels et sportifs qui en émanent font notre fierté. Compte tenu du rôle crucial que jouent ces associations dans notre Commune, il est primordial de les soutenir financièrement.

Actuellement, la Commune dépense près de 70 000 € par an pour soutenir un certain nombre d'associations et de clubs sportifs. Bien que cette somme soit significative, il serait pertinent de revoir ce budget à la hausse en fonction du budget annuel global de la Commune.

NOS PROPOSITIONS

- Revoir ce budget à la hausse en fonction du budget annuel global de la Commune et des excédents budgétaires.
- Différencier les montants versés en fonction de nouveaux critères objectifs. Ils incluront la plus-value sociale, environnementale et éducative apportée par chaque association.
- Mettre en place une grille d'analyse et d'évaluation pour répondre à cette exigence et garantir une distribution équitable des subsides.

POUR QUI ?

Les associations locales et les clubs sportifs : ils bénéficieront d'un soutien financier renforcé pour mener à bien leurs missions.

Tous les habitants de la Commune : ils profiteront des retombées positives des projets sociaux, culturels et sportifs soutenus, favorisant la cohésion sociale et l'inclusion.

Les jeunes et les enfants : ils bénéficieront d'activités enrichissantes et éducatives, contribuant à leur développement personnel.

PAR QUI ?

L'administration communale : elle assurera la gestion et la distribution des subsides, en collaboration avec les associations.

Le comité d'évaluation : un groupe d'experts sera chargé de l'élaboration et de l'application de la grille d'analyse et d'évaluation des projets.

Les associations locales : elles participeront activement à l'évaluation de leurs projets et au dialogue avec l'administration pour garantir une utilisation optimale des fonds.

CELA IMPLIQUE

- **Budget communal** : revoir à la hausse le budget alloué aux associations et clubs sportifs, en fonction des excédents budgétaires disponibles.
- **Subventions et aides régionales** : recherche de financements supplémentaires pour soutenir les initiatives locales.
- **Partenariats avec le secteur privé** : encourager les entreprises locales à soutenir financièrement les projets associatifs et sportifs.

CONCLUSION

Soutenir les associations et les clubs sportifs sur des bases sociales, environnementales et éducatives renforce notre tissu associatif. En optimisant la distribution des subsides, nous leur garantissons un soutien stratégique et équitable.

G. DÉPLOYER LES ACTIONS DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE ET LANCER UNE ENQUÊTE DES BESOINS

Le plan de cohésion sociale de notre commune a déjà donné lieu à de nombreuses actions concrètes telles que le soutien scolaire, le café papote, et la journée santé et bien-être. Bien que ces initiatives soient louables et bénéfiques, nous pensons qu'il est possible d'aller encore plus loin.

NOTRE PROPOSITION

Lancer une vaste enquête pour mieux cibler les besoins et les attentes de nos concitoyens. Cette enquête servira de base pour réorienter et redéployer les projets du plan de cohésion sociale, assurant ainsi une meilleure adéquation avec les réalités et les besoins de notre communauté.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune : ils seront directement impliqués dans l'enquête et bénéficieront des ajustements et améliorations apportées aux projets de cohésion sociale.

Les groupes vulnérables et marginalisés : ils bénéficieront d'actions mieux ciblées et adaptées à leurs besoins spécifiques.

Les écoles et les associations locales : elles pourront collaborer et bénéficier de projets plus efficaces et mieux alignés avec les attentes de la communauté.

PAR QUI ?

L'administration communale : elle coordonnera et pilotera l'enquête des besoins, ainsi que la mise en œuvre des actions réorientées du plan de cohésion sociale.

Les experts : ils aideront à concevoir et à analyser l'enquête pour garantir des résultats pertinents et exploitables.

Les citoyens volontaires : ils seront impliqués dans la diffusion et la réalisation de l'enquête, ainsi que dans la mise en œuvre des nouvelles actions.

CELA IMPLIQUE

- **Budget communal** : allocation de fonds pour la conception, la réalisation et l'analyse de l'enquête des besoins.
- **Subventions et aides régionales** : recherche de financements supplémentaires pour soutenir l'élargissement et l'adaptation des actions du plan de cohésion sociale.
- **Partenariats avec des organisations locales et des experts** : collaboration pour partager les coûts et bénéficier de leur expertise dans la gestion de projets sociaux

CONCLUSION

Déployer les actions du plan de cohésion sociale et lancer une enquête des besoins est essentiel pour renforcer notre communauté. En impliquant activement les citoyens et en adaptant nos initiatives aux réalités locales, nous pouvons créer une commune plus solidaire, inclusive et résiliente.

H. MIEUX CONNAÎTRE LES MONTAGNARDS ET LES LANDELINS ANCIENS ET ACTUELS

Aimer sa Commune implique d'en faire connaître l'histoire. En plus des brochures et des circuits qui en racontent l'essentiel, une manière utile de s'en imprégner est de rendre hommage aux personnages et personnalités qui ont laissé leur empreinte. Notre initiative vise à célébrer non seulement les figures historiques importantes, mais aussi nos concitoyens actuels qui valorisent notre commune par leurs réalisations.

NOS PROPOSITIONS

- ▶ Reconnaître les figures historiques de notre Commune
 - Lancer une série explicative sur les personnes honorées par une rue, une place, un square, etc. Citer des figures comme le Major Housiau, actif dans la résistance pendant la Guerre 40-45, les anciens bourgmestres Désiré Quenne et Henri Laloyaux, ainsi que le poète Roger Desaise.
 - Analyser l'évolution des critères de célébrité à travers ces portraits, offrant ainsi le contexte historique de leur notoriété locale.
 - Collaborer avec des historiens locaux passionnés pour faire revivre, à travers ces portraits, le Montigny et le Landelies d'antan.
- ▶ Reconnaître les concitoyens actuels
 - Signaler dans une rubrique tous les habitants de Montigny et de Landelies qui ont droit à un article de presse pour leurs performances inédites, prix, publications, brevets ou initiatives sociales.
 - Offrir une visibilité régulière et méritée à ceux qui, en dehors des compétitions sportives et de l'actualité politique, se distinguent par leur apport à la communauté.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune, y compris les nouvelles générations désireuses de connaître l'histoire locale et ceux qui valorisent la commune par leurs réalisations actuelles.

PAR QUI ?

L'administration communale, en partenariat avec des historiens locaux, des journalistes et les associations locales intéressées par la valorisation du patrimoine et des réalisations contemporaines.

CELA IMPLIQUE

- La recherche et la rédaction des séries explicatives sur les personnalités historiques.
- La création et la mise à jour régulière de la rubrique dédiée aux concitoyens actuels.
- La promotion et la diffusion de ces initiatives via des supports papier et numérique.

CONCLUSION

Mieux connaître les Montagnards et les Landelins anciens et actuels est essentiel pour renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté au sein de notre commune.

En rendant hommage aux figures historiques et en reconnaissant les réalisations remarquées de contemporains, nous enrichissons notre patrimoine culturel et social. Cette initiative permet de valoriser notre histoire locale tout en célébrant ceux qui continuent à faire rayonner Montigny-le- Tilleul et Landelies aujourd'hui.

Ces actions contribuent à construire une communauté de vie plus consciente de son passé et plus fière de ses réussites présentes.

I. INTÉGRER LE SERVICE CITOYEN

Le dispositif de Service Citoyen propose aux jeunes de tous horizons de s'engager dans des projets utiles à la société, de s'y investir pendant six mois, à temps plein, tout en bénéficiant d'un programme de sensibilisation citoyenne, d'une dynamique collective et d'une protection sociale.

Fondé sur l'égalité des chances d'accès et assurant un brassage social et culturel, le Service Citoyen permet aux jeunes de mieux trouver leur place dans la société tout en contribuant à la construire.

NOTRE PROPOSITION

Intégrer le Service Citoyen à Montigny et à Landelies, où existe déjà « l'Été solidaire », un projet mis en œuvre conjointement par la Commune et le CPAS.

Dans le cadre de l'été solidaire, des jeunes de 15 à 21 ans effectuent un job d'étudiant d'intérêt général. Le Service Citoyen va plus loin, comme explicité plus haut.



Nos propositions concernant la mobilité ont été énoncées dans le chapitre consacré à la sécurité routière. Dans le cadre de notre engagement pour une Commune plus saine et sereine, nous insistons sur la mobilité douce piétonne et cycliste. Nous avons l'ambition d'en faire une priorité absolue pour notre Commune.

Nous n'oublions pas non plus les transports publics. L'installation d'une nouvelle ligne de bus plus rapide et mieux cadencée (BHNS) entre la Gare Centrale et Bomerée ouvre de nouvelles perspectives.

A. PROMOUVOIR ET RELIER LES SENTIERS DE NOTRE COMMUNE

Montigny dispose d'un maillage remarquable de sentiers et de venelles. Le réseau est idéal pour les déplacements à pied, sympa pour la balade, pratique pour rejoindre un commerce, son école, un arrêt de bus. Certains d'entre eux, plus larges, sont également accessibles en vélo.

Nos venelles et sentiers ne sont pas seulement appréciés par nos habitants adeptes de balades, de marches sportives et de compétitions. Ils attirent des marcheurs d'autres régions, voire d'autres pays, à la recherche de chemins et de sites moins connus ou traversant l'Europe.

Plusieurs voies cyclistes traversent notre commune en longeant la Sambre : les points-nœuds, les balades de la Wallonie à vélo (la 6) et le réseau EuroVélo (l'itinéraire 3 qui relie Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle).

Par ailleurs, la voie pédestre projetée par Charleroi-Métropole, qui sera également ouverte aux vélos, reliera l'embouchure de l'Eau d'Heure aux Lacs éponymes. Elle longera la rivière depuis Marchienne, passant par Bomerée et le Vert-Bois avant de rejoindre Jamioulx.

NOS PROPOSITIONS

- ▶ Faire de nos sentiers un atout promotionnel
 - Promouvoir le slow tourisme. Nous ne devons pas craindre l'irruption d'un tourisme de masse, mais accueillir des promeneurs, ce qui profiterait au secteur Horeca.
 - Établir un relevé complet de tous les sentiers accessibles en actualisant ce qui a déjà été réalisé depuis la création d'une carte IGN, il y a 30 ans.
 - Diviser les sentiers en trois catégories : les très accessibles (y compris pour les vélos), les plus étroits, aménageables pour le passage de groupes de marcheurs et les plus sportifs (comprenant des passages plus ardu).
 - Tracer des circuits de promenades pour les deux premières catégories, avec des plaques indicatrices et des panneaux explicatifs à propos des sites, de la faune et de la flore, de l'histoire de la commune, etc.
 - Les greffer au départ des voies connues longeant la Sambre et du chemin de l'Eau d'Heure vers nos deux centres via un panneau explicatif et un fléchage adéquat.
- ▶ Faire de nos sentiers un atout pédagogique
 - Les utiliser pour nos élèves en tant que moyen de découvrir leur commune.
 - Les utiliser comme moyen de se déplacer (voir au point D).
- ▶ Faire de nos sentiers un maillage pratique pour les déplacements pédestres
 - Prôner les déplacements pédestres pratiques. La médecine encourage la marche : combien de déplacements courts ne pourraient-ils pas être effectués à pied, à condition d'avoir la condition physique pour le faire ? Les réticences sont liées, la plupart du temps, aux habitudes de prendre sa voiture, y compris pour quelques centaines de mètres.
 - Les venelles et les sentiers bien entretenus sont plus sécurisés que nos rues, surtout par temps clair.

POUR QUI ?

Les habitants : qui cherchent des activités de plein air, des promenades paisibles, des opportunités de loisirs ou un moyen... utile pour la santé, de se relier aux activités de la commune.

Les familles et les enfants : pour offrir des activités éducatives et ludiques, et pour renforcer les liens familiaux en nature.

Les amateurs de sport : pour ceux qui pratiquent la marche, la course à pied ou le cyclisme en plein air.

Les commerçants locaux : pour attirer plus de visiteurs dans la commune, stimulant ainsi l'économie locale.

Les écoliers : pour intégrer des excursions nature et des activités pédagogiques en lien avec l'environnement (voir le point D).

PAR QUI ?

La Commune : elle jouera un rôle de coordination, de financement initial des infrastructures, et de promoteur.

Les associations locales : elles participeront à l'organisation des événements et des initiatives communautaires.

Les citoyens bénévoles : ils seront impliqués dans l'entretien et l'animation des sentiers par le biais du volontariat.

Les entreprises locales : elles pourront sponsoriser des sections de sentiers et des événements pour bénéficier de la visibilité et du soutien communautaire.

Des bénévoles : on peut penser à des guides nature ou à des personnes qui prennent l'initiative d'organiser des opérations de nettoyage. Ceux-ci pourront aussi donner l'alerte s'ils découvrent des dégâts dus à des intempéries ou à des actes de malveillance.

CELA IMPLIQUE

- Une partie du budget communal sera allouée à l'amélioration des infrastructures (signalisation, éclairage, aires de repos).
- Des entreprises locales seront encouragées, en partenariat public-privé à cofinancer certains aspects des projets en échange de visibilité.
- Les citoyens seront invités, via le bénévolat, à participer à des activités de promotion et d'entretien des sentiers.

CONCLUSION

Promouvoir et relier les sentiers de notre commune améliore la santé et la qualité de vie, protège l'environnement et dynamise notre économie locale.

Ce projet place Montigny et Landelies sur la carte de réseaux d'envergure de « voies lentes » et nous positionne par notre offre touristique comme un modèle de développement durable.

B. PROMOUVOIR LE VÉLO COMME MOYEN DE TRANSPORT ÉCOLOGIQUE

La forte expansion des ventes de vélos à assistance électrique a réduit l'embarras rédhibitoire des dénivelés trop prononcés - comme c'est le cas dans notre Commune. Tout bénéfice pour encourager sa pratique, réduire la dépendance à la voiture, diminuer les émissions de CO2 et améliorer la qualité de vie des citoyens.

NOTRE PROPOSITION

- ▶ Promouvoir le vélo comme moyen de transport dans notre commune
 - Intensifier les initiatives ciblées dans les écoles : apprentissage, déplacements groupés avec des bénévoles
 - Indiquer, par des panneaux à l'entrée, les sentiers s'ils sont cyclistes admis. Ils devront être suffisamment larges pour le passage de vélos. Le succès de la mobilité douce ne doit pas déboucher sur une cohabitation embarrassante entre cyclistes et piétons.
 - Augmenter les offres au sein du personnel communal.
 - Proposer une étude de marché pour un site de locations de vélos près de la gare de Landelies.
 - Ajouter des parkings à vélo et des signalisations claires à des endroits stratégiques, comme les centres, ou près des abris bus pour favoriser la conjonction bus-vélo. Exemples : Vésale, le centre, le carrefour de Bomérée.

POUR QUI ?

Les élèves et les parents : encourager les déplacements à vélo pour se rendre à l'école, favorisant ainsi l'activité physique et l'autonomie des jeunes.

Le personnel communal : inciter les employés municipaux à utiliser le vélo pour leurs trajets quotidiens et leurs déplacements professionnels.

Tous les habitants de notre Commune : promouvoir l'usage du vélo comme alternative saine et écologique pour les trajets quotidiens et les loisirs.

Les commerçants locaux : bénéficier de rues moins congestionnées et d'une clientèle plus active et mobile.

PAR QUI ?

La Commune : elle prendra l'initiative de lancer des campagnes de sensibilisation et de fournir les infrastructures nécessaires, telles que des stationnements pour vélos.

Les écoles : en partenariat avec les établissements scolaires, elles organiseront des programmes éducatifs et des événements autour du vélo.

Les associations locales : elles collaboreront avec des associations de cyclistes et des groupes environnementaux pour promouvoir l'usage du vélo et organiser des activités communautaires.

Les entreprises locales : elles encourageront les commerces et entreprises à participer en offrant des avantages à leurs employés cyclistes et en soutenant les initiatives locales.

CELA IMPLIQUE

- **Budget communal** : une partie des fonds municipaux sera allouée à l'amélioration des infrastructures cyclables (pistes cyclables, stationnements sécurisés) et aux campagnes de promotion.
- **Subventions régionales et européennes** : recherche active de subventions pour les projets de mobilité douce afin de financer partiellement les initiatives.
- **Partenariats public-privé** : collaboration avec des entreprises locales pour cofinancer certaines initiatives et infrastructures, et pour offrir des incitations à l'usage du vélo.
- **Participation citoyenne** : encourager le bénévolat et les initiatives citoyennes pour certaines activités de promotion et d'entretien des infrastructures, réduisant ainsi les coûts globaux.

CONCLUSION

Le vélo et la marche rassemblent toutes les qualités requises pour accroître la qualité de vie par un exercice sain, inscrit dans le renouveau d'un développement équilibré de notre Commune incluant le respect de la nature.

C. INVENTER DE NOUVEAUX MODES DE TRANSPORT

L'installation de la ligne BHNS est un pari sur l'avenir. La ligne sera directe, plus rapide (en site propre) et mieux cadencée. Il reste à l'atteindre. Entre le centre de Montigny et le terminus prévu à Bomerée, il y a 2 km. Les lignes actuelles 70, 71, 170, 173, 175, seront maintenues, avec on l'imagine, des correspondances. Ce ne sera pas suffisant pour desservir aisément nos deux villages et ses quartiers.

NOS PROPOSITIONS

- Étudier sans tarder la possibilité de prévoir une navette intracommunale (incluant Landelies) comparable au Montybus.
- Voir avec les Communes qui sont dans le même cas de figure et plus largement avec les responsables qui travaillent sur cette problématique, la possibilité d'installer un transport public souple et efficace (type minibus) comme alternative à la voiture.



La participation citoyenne est au cœur de notre programme. Elle est la clé de la redynamisation de notre Commune. La rendre effective est possible car Montigny et Landelies regorgent de ressources et de talents et nombre de nos concitoyens n'hésiteront pas à mettre leurs idées au service de l'intérêt général.

Une telle implication ne s'improvise pas. Il faut du temps, de la rigueur. Et – surtout – la volonté politique de réussir. Ce qui repose sur deux convictions :

- La démocratie participative (les citoyens) ne remplace pas la démocratie représentative (le Collège, le Conseil communal), elle la régénère.
- Cette évolution est indispensable si l'on veut rétablir la confiance des citoyens envers les élus.

Rappelons ici que la participation citoyenne existe dans notre Commune. Elle est présente, mais pas nécessairement sous cette appellation. Le problème est que la commission chargée de la développer n'a pas atteint les objectifs attendus.

Si on veut vraiment qu'elle soit efficace, la participation citoyenne devrait davantage s'appuyer sur une structure permanente, calquée sur le modèle de l'Assemblée citoyenne, par exemple.

Il est également nécessaire qu'elle intervienne dans le processus de décision si on veut qu'elle soit efficace. Or, elle se limite actuellement à de la consultation ou à l'organisation d'activités ciblées pour un groupe identifié (le Conseil consultatif des aînés, par exemple). C'est bien, mais c'est insuffisant.

Vu l'enjeu, le chapitre sera soumis à votre avis et, fait nouveau, à des collègues d'autres Communes qui ont développé la participation citoyenne, parmi lesquelles Enghien et Grez-Doiceau.

A. FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX ET CRÉER LES CONDITIONS D'UNE VÉRITABLE PARTICIPATION

Il est important de se donner les moyens de réussir. La méthode utilisée est cruciale et il ne faut en aucun cas brûler les étapes. La première étape que nous proposons de mettre en œuvre consiste en un état des lieux : où en est-on à Montigny - Landelies ? Qu'est-ce qui fonctionne et qu'est-ce qui ne fonctionne pas et quelles sont les causes de l'échec ? Il s'agit ensuite, sur base de ce que nous connaissons des expériences menées dans d'autres Communes, de voir quel type de processus a le plus de chance d'aboutir et comment le mettre en œuvre.

NOS PROPOSITIONS

- ▶ Maintenir la Participation citoyenne en tant que compétence échevinale à part entière (échevinat de la participation).
- ▶ Lancer une commission de la participation citoyenne qui réfléchira au processus à mettre en place et qui jettera les bases d'un nouveau dispositif de participation.
- ▶ Proposer une nomenclature précise de toutes les activités liées à la participation citoyenne : conseils consultatifs, commissions, ASBL, activités, etc.
- ▶ Créer un service communal dédié à la participation.
- ▶ Consulter des experts de terrain (dans les communes les plus avancées dans ce domaine).

B. ÉVALUER LES COMMISSIONS CONSULTATIVES

Les Conseils consultatifs ont l'avantage de susciter la sympathie. Leurs bilans sont applaudis. C'est moins évident pour les commissions et pour l'ICML, qui subissent l'érosion de membres sans que leur mission ne soit remise en cause. Quant à la CCATM (Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité), elle a été « victime » de la comparaison avec son dynamisme de la législature 2012-2018.

Il est donc grand temps de procéder à une évaluation de chaque organe.

NOS PROPOSITIONS

- ▶ Réévaluation des missions et des compétences

- Clarifier les missions de chaque organe pour s'assurer qu'ils répondent toujours aux besoins actualisés de notre Commune.
- Repréciser les compétences pour qu'elles puissent traiter de nouveaux enjeux et des défis contemporains, notamment en matière d'écologie, de numérique et de participation citoyenne.

► Renouvellement des membres

- Attirer de nouveaux membres, en veillant à représenter la diversité de la population.
- Établir des critères de sélection clairs pour garantir que les membres choisis sont qualifiés et motivés, tout en évitant les conflits d'intérêts.
- Mettre en place un système de rotation des membres pour apporter des idées nouvelles et éviter la stagnation des commissions.

► Formation des Membres

- Offrir des programmes de formation continue pour les membres des commissions, afin de renforcer leurs compétences et leur connaissance des sujets traités.
- Fournir aux commissions les ressources nécessaires (documentation, experts, budget) pour mener à bien leurs missions de manière autonome et efficace.
- Désigner des animateurs ou des modérateurs pour encadrer les réunions des commissions et favoriser des échanges constructifs.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune, qui bénéficieront d'une gouvernance plus participative ainsi que les membres des commissions, qui verront leur travail valorisé et soutenu.

PAR QUI ?

Les autorités communales, en collaboration avec les membres actuels et futurs des commissions, les associations locales et les experts en gouvernance participative.

CELA IMPLIQUE

- Les ressources nécessaires pour soutenir le travail des commissions (documentation, expertises, budget de fonctionnement).
- La mise en place des outils de communication et de suivi (site Internet, publications)

CONCLUSION

L'engagement des citoyens dans les affaires locales augmente et améliore la qualité des décisions prises par les autorités communales. La transparence des processus décisionnels renforce la confiance des citoyens dans leurs institutions locales. La diversité et le renouvellement des membres des commissions apportent de nouvelles idées.

C. FAIRE FONCTIONNER L'INTERPELLATION CITOYENNE ET LE BUDGET PARTICIPATIF

NOS PROPOSITIONS

Réactiver l'interpellation citoyenne

L'interpellation citoyenne au Conseil communal est un droit que nous souhaitons réactiver en informant nos concitoyens de la procédure en vigueur :

- Rappeler dans les organes officiels que toute demande d'interpellation devant le Conseil communal (la plus couramment utilisée) devra être envoyée au Collège et aux conseillers une semaine avant la date du Conseil (en général le troisième jeudi du mois, l'ordre du jour paraissant quelques jours avant).
- Justifier un refus éventuel (si par exemple la question concerne une compétence différente de l'autorité communale).
- Échanger après l'énoncé de la question pour en savoir davantage sur le contexte.
- Prévoir une réponse écrite.
- Inviter l'interpellant à assister à la suite du Conseil après son intervention (sauf pendant le huis clos).
- Publier la réponse et les échanges dans le compte rendu du Conseil communal et dans un rapport annuel sur les interpellations (voir chapitre « Une commune qui communique mieux »).
- Installer des boîtes à idées dans des lieux publics et créer une plateforme en ligne où les habitants peuvent soumettre leurs propositions et préoccupations. Ils devront s'identifier (pas de pseudonyme) et préciser à qui la question ou la préoccupation s'adresse (membre du Collège ou Conseiller communal). Les questions anonymes, trop vagues resteront sans réponse.

- Publier rapidement les réponses aux propositions et les insérer dans un rapport annuel détaillant le nombre de propositions soumises, les actions entreprises et les résultats obtenus.

► Dynamiser le budget participatif

Le budget participatif est l'un des éléments clés de la participation. Il implique les citoyens dans les décisions concrètes. Montigny-Le-Tilleul fait partie de la moitié des Communes qui l'ont inscrit dans leur PST (Plan Stratégique Transversal). Un budget de 10 000 € lui est alloué par an. Nous envisageons sa mise en œuvre comme suit :

- Promouvoir d'emblée via tous les canaux la possibilité de développer un projet émanant de citoyens « ordinaires ».
- Préciser que le « jury » équilibrera les demandes annuelles entre les quartiers.
- En fixer les modalités : faire en sorte que ces projets répondent à des besoins collectifs, mettent du liant entre les habitants, apportent une plus-value pratique et esthétique à l'endroit où ils sont situés.

D. METTRE EN ŒUVRE DES PANELS CITOYENS

Le panel citoyen est la démarche la plus aboutie de la participation citoyenne. L'organe coordonnateur, en l'occurrence la commission de la participation citoyenne, tire au sort un nombre limité de citoyens (une dizaine) pour traiter une problématique, en débattre et proposer des solutions aux autorités communales. Ils reçoivent et examinent des informations documentées, fournies par un éventail de profils (experts, parties prenantes, représentants de la fonction publique) et de points de vue. Ils délibèrent, construisent et présentent leurs recommandations aux autorités communales.

Nous l'avons placé aux côtés de la CCATM car les démarches sont proches, de même que les sujets traités. Ils concernent généralement des réaffectations de sites ou des aménagements de voirie dont les structures remontent souvent à l'époque du « tout à la voiture ».

Un des thèmes que les deux organes pourraient traiter, c'est la réaffectation de l'ancienne plaine de jeux de Bomerée dont la Ville de Charleroi est propriétaire. Les dossiers ne manquent pas !

E. REVITALISER LA VIE DE QUARTIER

La réussite d'une véritable participation citoyenne résulte de notre capacité à revitaliser la vie de quartier avec le concours de nos concitoyens.

NOTRE PROPOSITION

Revitaliser la vie de quartier en allant à la rencontre du citoyen

- Nous sillonnerons nos quartiers pendant la campagne et surtout, après les élections, en allant à la rencontre des Montagnards et des Landelins.
- Marcher, s'arrêter, écouter. De ces contacts naîtront de nouveaux projets pour un budget participatif, l'organisation d'une fête des voisins ou la naissance d'un comité de quartier. La connaissance des quartiers et de leurs habitants facilitera également le fonctionnement des outils de participation que nous préconisons.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune bénéficieront de cette initiative, car elle vise à renforcer la cohésion sociale et à améliorer la qualité de vie.

PAR QUI ?

L'administration communale : coordonne la mise en place des comités de quartier

Les comités de quartier recueillent les attentes et proposent des projets.

CELA IMPLIQUE

- L'organisation de rencontres dans les quartiers pour recueillir les attentes des habitants.
- La mise en place et le soutien des comités de quartier.

CONCLUSION

Revitaliser la vie de quartier est essentiel pour renforcer la participation citoyenne et améliorer la qualité de vie dans notre commune. En impliquant activement les habitants et en soutenant des projets concrets, nous pouvons créer des quartiers dynamiques et solidaires. Cette démarche contribuera à une meilleure cohésion sociale, à une participation accrue des citoyens et à un environnement plus agréable et vivant pour tous.



La communication est par nature un élément majeur du rapprochement entre le pouvoir communal et les citoyens. Elle n'est pas seulement un vecteur d'informations, mais un moyen d'intéresser le citoyen à la vie communale et lui donner l'envie, s'il le désire, de s'y impliquer.

Notre approche est plus exigeante. Elle demande une information plus claire, plus complète, plus transparente, mieux coordonnée. Et qui inclut un souci permanent de pédagogie.

A. RÉORGANISER LA COMMUNICATION

La communication, à Montigny-le-Tilleul comme partout ailleurs, a désormais de multiples canaux, notamment sous l'impulsion des réseaux sociaux. Cela demande de réorganiser la communication sur la base d'une nouvelle stratégie.

NOS PROPOSITIONS

- Évaluer l'ensemble des outils de communication : le site, les pages Facebook et Instagram, l'Info-Contact (versions papier et digitale), la newsletter.
- Solliciter un organe agréé indépendant qui analysera tant les contenus que la forme, l'accessibilité et l'impact sur nos concitoyens.
- Créer un poste de « Community Manager » : embaucher une personne pour gérer l'ensemble des communications de la commune. Cette personne sera responsable de la mise à jour régulière des informations, de leur clarté, de la promotion des événements et des relations avec les citoyens.
- Mettre davantage en avant les activités, les commerces et les services qui s'installent dans notre Commune.

- Anticiper de façon systématique la publication des communications liées aux travaux et problèmes de mobilité.
- Mettre en place une communication d'« urgence » pour avertir l'ensemble de nos concitoyens des problèmes inopinés qui surviennent sur le réseau électrique ou de distribution d'eau.

B. LES BASES COMMUNES

Il n'est pas utile de faire appel à une société extérieure pour rappeler les bases d'une communication efficace. Et l'une des bases c'est agir en s'adaptant au support et en se mettant à la place de celui qui reçoit l'information.

- ▶ S'exprimer dans un langage clair et compréhensible
 - Formuler chaque communication dans un langage clair et compréhensible par le plus grand nombre, quels que soient le support et le sujet abordé.
 - Éviter le jargon juridico-administratif tel que nous le lisons dans les annonces et les comptes rendus du Conseil communal.
 - Citer en toutes lettres les noms d'organes officiels communaux comme la CCATM (Commission d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) ou le PST (Plan Stratégique Transversal).
- ▶ Être attentif à la portée d'une annonce
 - Éviter les annonces trop tardives.
 - Vérifier si toutes les précisions attendues (date, lieu, objet) sont indiquées.
 - Ôter les annonces au lendemain de la date de l'événement.
- ▶ Diffuser les informations sur les trois supports officiels

C. EXPLIQUER LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

La défiance envers le monde politique découle en partie de la méconnaissance de son fonctionnement.

NOTRE PROPOSITION

Préciser de manière simple et visuelle le fonctionnement de la Commune

- Expliquer le rôle et le fonctionnement du Conseil communal, du Collège du bourgmestre et des échevins, etc.
- Préciser le rôle du CPAS et ses liens particuliers avec la commune.
- Publier les rémunérations (fixées par la Loi) d'un bourgmestre et des échevins (proportionnel au nombre d'habitants).
- Choisir un format et un style direct, agréable, par exemple un abécédaire.
- Rédiger un guide du citoyen distribué à chaque foyer, de nature essentiellement pratique, expliquant les services communaux, les procédures administratives, etc.
- Créer un bulletin d'information trimestriel qui inclut des articles éducatifs sur le fonctionnement de la commune, des interviews d'élus et de citoyens actifs, ainsi que des explications sur les projets en cours.
- Mettre en place des ateliers réguliers pour les citoyens, où l'on explique comment fonctionne la commune, comment participer aux décisions locales, et comment utiliser les services en ligne disponibles.
- Organiser des séances publiques où les citoyens peuvent poser des questions et obtenir des réponses claires sur les sujets qui les concernent.

D. PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS DE LA COMMUNE

Renforcer le lien entre la Commune de Montigny-le-Tilleul/Landelies et ses habitants passe par la promotion d'activités diverses.

NOS PROPOSITIONS

- ▶ Promouvoir les initiatives et associations locales
 - Promouvoir tous les événements ouverts au public, qu'ils soient d'ordre culturel, sportif, associatif ou économique, dans le but assumé d'y amener un maximum de citoyens.
 - Ne pas seulement les annoncer, mais démontrer leur intérêt, par exemple sous la forme d'un interview d'un responsable.

- Présenter les nouveaux commerces, restaurants, et services qui s'installent dans la commune, en utilisant différents supports pour informer les habitants et booster l'économie locale. (Voir le chapitre attractif et dynamique).
 - Présenter chaque association et chaque club sportif en s'intéressant en premier lieu à celles et ceux qui ont moins de notoriété. Établir un rythme de diffusion et s'y tenir.
- Présenter les citoyens montagnards et landelins « méritants »
- Parler des Montagnards et des Landelins qui méritent un hommage (voir le chapitre Une Commune solidaire), soit par la trace qu'ils ont laissée dans l'histoire, soit pour un acte, un titre, un prix, une invention qui leur assure de la notoriété.
- Rendre hommage à nos défunts
- Guy Tonnelier, Pierre Lemaître et André Quintin, décédés récemment, ont marqué la vie politique de notre commune de ces dernières décennies. Ils auraient mérité quelques lignes sur notre site officiel.

POUR QUI ?

Tous les habitants de la Commune, y compris les jeunes, les familles, les aînés, les entreprises locales, les associations, et les visiteurs.

PAR QUI ?

Les services communaux, en partenariat avec le Community Manager, les associations locales, et les entreprises.

CELA IMPLIQUE

- Le salaire du Community Manager.
- Les frais liés à l'évaluation du site internet et à la réorganisation de la communication.
- Appel à des citoyens intéressés.

CONCLUSION

Une communication active et bien gérée est essentielle pour créer un lien fort entre la Commune et ses habitants. En embauchant un Community Manager dédié, en utilisant des moyens de communication adaptés, et en promouvant activement les événements et initiatives locales, nous renforcerons la transparence, l'accessibilité, et l'engagement citoyen. Cette approche ambitieuse permettra à Montigny-Le-Tilleul de se démarquer comme Commune dynamique, ouverte, et réactive aux besoins de sa population.

► ► CONCLUSION ► ►

Travailler *ensemble* ne se résume pas à échanger des idées, mais à adopter une méthode structurée pour avancer de manière cohérente, avec une vision claire pour l'avenir de notre Commune. Ce programme est le fruit d'échanges entre les candidats et leurs relais, nourri par l'intelligence collective activée lors de nos mises en commun. Nous en sommes fiers, car il reflète nos ambitions pour Montigny/Landelies et constitue un véritable projet pour améliorer durablement la vie des citoyens.

Le collège communal sortant réagit souvent de manière ponctuelle aux événements : un subside à obtenir ici, une route qui se dégrade là, un bâtiment qui devient vétuste ailleurs. Cette gestion à court terme, presque improvisée, ne nous satisfait pas. Nous croyons qu'il est indispensable de sortir de cette logique réactive pour adopter une approche proactive, anticipant les défis à venir. Cela passe par la mise en place d'outils de **monitoring** performants, permettant d'objectiver et de structurer les décisions politiques. Ces outils ne seront pas réservés aux élus, mais mis à la disposition de tous, en toute transparence, afin que chaque citoyen puisse suivre et comprendre les choix effectués pour la commune.

Avec ce programme ambitieux et une équipe de candidats aux expériences, compétences et qualifications variées, nous avons l'intime conviction que nous avons les atouts pour amorcer le renouveau nécessaire à notre Commune. Nous nous engageons à porter des politiques **entreprenantes** pour stimuler l'économie locale ; pour promouvoir l'accès à la **culture et à l'éducation**, pour favoriser l'accès à la culture et à l'apprentissage ; et **plus sécuritaires**, pour garantir la **sécurité** de chacun. Nous voulons également une commune qui **communique mieux**, qui prône la **mobilité douce**, qui favorise la **solidarité**, qui s'engage pour l'**environnement** et le **bien-être**. Notre ambition est claire : une commune **participative**, où les citoyens s'impliquent activement dans les décisions, et surtout une commune **belle et propre**, où il fait bon vivre à nouveau.

Avec Ensemble, nous avons la volonté d'apporter une nouvelle dynamique pour Montigny/Landelies.

www.montignylandelies.be

